

# Agence Française de l'Adoption

Rapport d'activité  
**2020**

*Les adoptions internationales face aux défis posés par la crise sanitaire*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## sommaire

Edito.....	2
Avant-propos.....	3
<b>LES CHIFFRES DE 2020</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE I</b> L'adaptation et l'innovation de l'agence en période de crise sanitaire.....	<b>8</b>
<b>PARTIE II</b> L'accompagnement des candidats et des familles.....	<b>11</b>
L'information des familles.....	12
Conseil et orientation.....	13
Conseils.....	13
Orientation.....	15
Gestion des listes de demandes en attente.....	15
Gestion de l'Espace Adoptant des candidats et des courriers de demande d'information.....	15
L'accompagnement individualisé.....	16
La préparation des familles en séances collectives.....	17
Le « Parcours » en 4 modules.....	17
Les sessions « pays ».....	18
Les sessions de préparation à l'accueil d'un Enfant à Besoins Spécifiques.....	19
L'accompagnement des candidats en vue de l'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques.....	21
Le parcours de réflexion et de préparation.....	21
L'apparement en flux inversé.....	21
L'intermédiation dans les procédures.....	23
L'accompagnement après l'adoption.....	24
Le versement des dossiers finalisés auprès de la MAN.....	24
L'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines.....	24
<b>PARTIE III</b> L'animation et de développement des partenariats internationaux.....	<b>25</b>
Amérique.....	26
Caràibes.....	28
Afrique.....	29
Asie.....	31
Europe.....	33
<b>PARTIE IV</b> Le travail en réseau avec les départements.....	<b>37</b>
Des rencontres de l'AFA dans les départements.....	38
Des sessions de formation initiale et continue.....	38
Des réunions thématiques.....	39
Un groupe de travail interdépartemental pour l'appui à l'adoption nationale.....	39
Le séminaire annuel de l'AFA.....	40
<b>PARTIE V</b> Le développement d'outils et contribution à la réflexion en matière d'adoption.....	<b>43</b>
Des mini films thématiques sur les réalités de l'adoption internationale.....	44
La Commission Adoption du CNPE.....	44
<b>PARTIE VI</b> Gestion et budget de l'AFA en 2020.....	<b>45</b>
L'équipe de l'AFA.....	46
Bilan de gestion 2020.....	47

Directrice de publication - Mme Charlotte Girault  
Directrice Générale

Agence Française de l'Adoption

ISSN 2778 - 1704 (en ligne)  
ISSN 2650 - 1317 (imprimé)

2020



2020 fut une année particulière pour l'Agence Française de l'Adoption puisque la crise sanitaire a perturbé le travail d'apparement et ralenti la concrétisation de nombreuses adoptions. Néanmoins, l'Agence a pu réaliser 59 adoptions, soit 24,2 % des 244 adoptions internationales en 2020, et ce grâce à l'aide du ministère des Affaires étrangères qui a mis des places d'avion à disposition des familles. Ce chiffre est très inférieur à celui de l'an dernier (117 adoptions sur 417). Mais les services de l'AFA, l'organisme public français de l'adoption internationale, n'ont jamais ralenti leur activité depuis le 1er confinement, le 16 mars 2020. La continuité du service a été assurée avec le professionnalisme habituel pendant toute la crise sanitaire. L'accompagnement des familles, les commissions d'apparement, les appels à candidatures, l'envoi de candidatures de parents ont été poursuivis. Les partenariats ont été maintenus. Un protocole expérimental sur l'appui que propose l'AFA aux départements volontaires pour l'apparement d'enfants à besoins spécifiques en France a été mis en application.

L'Agence a aussi apporté sa participation durant toute l'année aux travaux du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), notamment pour la formulation de son avis sur la proposition de loi sur l'adoption (PPL) déposée par la députée, Monique Limon, qui a déjà été votée en première lecture par l'Assemblée nationale. Cette PPL ouvre des perspectives intéressantes pour l'accompagnement des enfants en garantissant à tout enfant pupille, si cela correspond à ses besoins, la possibilité de bénéficier d'un projet d'adoption.

Par ailleurs, l'équipe de direction de l'AFA, sous le pilotage de sa directrice générale, a consacré une énergie considérable aux travaux de la mission confiée par Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à l'Enfance, à l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur la préfiguration d'un organisme unique dédié à la protection de l'enfance réunissant GIPED, AFA, CNAOP et CNPE qui assurerait une pérennité à l'agence. Des travaux du comité de préfiguration sont attendus un projet de texte de loi pour la création de ce nouveau groupement d'intérêt public, un projet de convention constitutive et un projet de budget. L'AFA, au sein du comité, veille tout particulièrement à ce que soient garantis les accompagnements des projets d'adoption à l'international et que, pour cela, soit préservée l'identité de l'AFA, connue et reconnue à l'étranger pour son savoir-faire et son éthique. La mise en place de ce nouvel organisme permettrait également de faire bénéficier les départements du centre de ressources que constitue l'agence française de l'adoption.

A l'heure où les adoptés et leurs familles réclament l'accès à leurs origines, notamment dans le cadre de procédures d'adoption antérieures à la signature de la convention de La Haye, il y a lieu à l'avenir de renforcer l'expertise de l'agence sur l'accompagnement à la recherche des origines et de mettre en place des dispositifs sécurisés de conservation des histoires individuelles et d'encadrement des procédures afin que l'adoption soit dégagee de toutes suspensions.

Je ne voudrais pas conclure ce rapide bilan 2020 sans évoquer le décès brutal, le 15 décembre dernier, d'Emmanuelle Ajon, vice-présidente du Département de la Gironde, également vice-présidente de l'AFA, qui avait fait de la protection de l'enfance le fil rouge de sa mission et m'associer à l'hommage qui lui a été rendu.

Je tiens à remercier très sincèrement toutes les équipes de l'agence et leur Directrice Générale pour tout le travail accompli durant cette année particulière. Deux collaboratrices remarquables, recrutées au moment où l'AFA a été créée en 2006, viennent de la quitter ; Chantal Cransac, chargée de mission communication, et Christine du Réau, responsable de l'information et de l'accompagnement des familles, chargée des relations avec les départements. Leur engagement s'est poursuivi sans faille pendant 15 ans. Je voudrais les remercier tout particulièrement, en mon nom, au nom de l'agence et au nom des familles et des 4372 enfants adoptés par l'intermédiaire de l'AFA depuis sa création.

**Mme Joëlle VOISIN**  
Présidente du Conseil d'Administration

L'année 2020 fut atypique. Le parti pris de la direction de l'Agence a donc été très vite d'imaginer et de gérer la crise comme une succession d'opportunités à saisir.



**Face à l'impossibilité de se déplacer dans les pays d'origine**, l'AFA a pu, avec l'aide de la Mission de l'Adoption Internationale (MAI), organiser au cas par cas quelques déplacements bien que cela ait conduit pour certains à ce que les parents ne puissent s'imprégner de l'environnement de leur enfant avant le départ de son pays d'origine, pour des raisons sécuritaires et sanitaires. Cette situation de départs particuliers fera partie de l'histoire de ces enfants et de leur adoption. Ce travail d'accompagnement a été marqué par un ajustement permanent aux rebondissements, décuplés par rapport à une année classique. Si une seule mission très riche a pu être faite en Thaïlande en février 2020, il a fallu inventer, imaginer différemment l'entretien des partenariats, se projeter sur le long terme pour maintenir les appels à candidature, communiquer sur la crise, dématérialiser certains documents, ce qui a été rendu possible par certains pays d'origine, et proposer de la visioconférence avec les partenaires et nos correspondants locaux, quand des connexions de qualité étaient envisageables.

**Face à l'impossibilité d'assurer les formations en présentiel**, les agents de l'AFA ont remodelé et ajusté leurs propositions en visioconférence, pour que les contenus restent fournis et de qualité, malgré le format favorisant moins les échanges et la ludo-pédagogie, et pour que les reports du premier confinement puissent se tenir le reste de l'année. Il tarde aux professionnels de retrouver le présentiel dès que cela sera possible. Les formations à destination des départements ont aussi pu se tenir en distanciel. Enfin, le séminaire de l'AFA s'est tenu en visio-conférence, ouvert par le Secrétaire d'Etat Adrien Taquet, suivi par plus de 300 personnes dont 75 départements, en lien avec nos correspondants étrangers et avec des intervenants en France et au Québec.

**Face à la continuité nécessaire de la mission de conseil du PIC**, une adresse mail a été ouverte dès le premier confinement pour l'envoi des dossiers, maintenue aujourd'hui, et un logiciel de téléphonie s'est étendu à l'ensemble du personnel pour favoriser le télétravail, déjà bien pratiqué à l'Agence depuis 2018. L'accompagnement par les professionnels des différents services, s'est développé différemment au téléphone, en visio-conférence pour garantir la continuité du service et développer d'autres approches sans éroder la volonté d'offrir un accompagnement de qualité.

**Face aux objectifs de l'AFA de participer à la réflexion sur son rôle sur le plan institutionnel**, près de 25 départements se sont mobilisés et engagés pour penser et travailler à un protocole expérimental d'appui à l'apparement d'enfants pupilles de l'Etat à besoins spécifiques par l'AFA et pour des départements volontaires, tandis que la direction de l'Agence participait aussi aux avis donnés, notamment par le CNPE, sur la proposition de loi sur l'adoption portée par Madame la députée M. Limon : en attendant la lecture de ce texte par le Sénat, le protocole expérimental a déjà recueilli l'avis favorable de l'Assemblée nationale qui lui accorde une existence légale.

En parallèle, des travaux de préfiguration d'un nouvel organisme de protection de l'enfance, incluant des missions élargies de l'AFA, du GIPED, du CNAOP et du CNPE ont débuté, mobilisant l'équipe de direction pour projeter l'AFA dans l'avenir et lui donner les moyens de mettre ses savoir-faire à l'international au service des besoins exprimés pour les politiques d'adoption en France et à l'étranger. Déjà, la naissance de plusieurs mini-films destinés aux formations des candidats et aux professionnels, en cours de finalisation, mobilise les équipes et les partenaires, et de nouvelles propositions de formations ont pu voir le jour (l'accueil d'enfants grands/l'accueil d'un enfant d'Amérique latine).

L'équipe a déployé en 2020 des énergies créatrices indéniables et les équipes se sont fortement mobilisées, parfois dans la dentelle de l'accompagnement, malgré les nombreuses incertitudes sur les procédures et parfois le sentiment d'impuissance face au contexte impactant, situation inédite, tous les partenaires en même temps.

Je souhaite que l'année 2021 puisse voir se consolider, pérenniser et se développer certaines expériences et projets de l'AFA. Elles viennent compléter les socles d'un travail au service de toutes les familles dans l'intérêt supérieur des enfants que le contexte particulier fait attendre, dans une incertitude supplémentaire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

**Mme Charlotte GIRAULT**  
Directrice Générale

## LES CHIFFRES DE 2020

*L'adoption internationale en chiffres en 2020*  
*L'agence Française de l'Adoption en chiffres en 2020*

## L'adoption internationale en chiffres 2020

**La crise sanitaire internationale impose un contexte très atypique pour les adoptions internationales.** L'effondrement du nombre d'adoptions internationales en France (- 42 %) est une conséquence directe de la pandémie et des états d'urgences déclarés dans les différents pays.

244 adoptions internationales ont été réalisées en 2020 dans 34 pays d'origine différents.

La proportion des adoptions réalisées dans les pays appliquant la Convention de La Haye (CLH) a baissé cette année : 64,3% des adoptions sont encadrées par la CLH 1993 (contre 72,2% en 2019). L'AFA accompagne d'ailleurs toujours plus du tiers des adoptions qui se déroulent dans les pays parties à la Convention de La Haye (33,1%). L'Agence réalise d'ailleurs plus de 90% de ses adoptions avec des pays parties.

La part relative de l'Agence Française de l'Adoption a légèrement baissé du fait de la nette augmentation de la part des adoptions individuelles qui s'élève à 32,4% en 2020 (contre 25,7% en 2019). Ainsi, la proportion des adoptions accompagnées par l'AFA est de 24,2% (contre 27,8% en 2019) et la part de l'ensemble des 21 OAA a diminué en parallèle à 43,4% (contre 46,6% en 2019).

**24,2%** adoptions via l'AFA  
27,8% en 2019

**32,4%** adoptions non accompagnées par un opérateur  
25,7% en 2019

**43,4%** adoptions via un OAA  
46,6% en 2019

**244**  
adoptions  
internationales

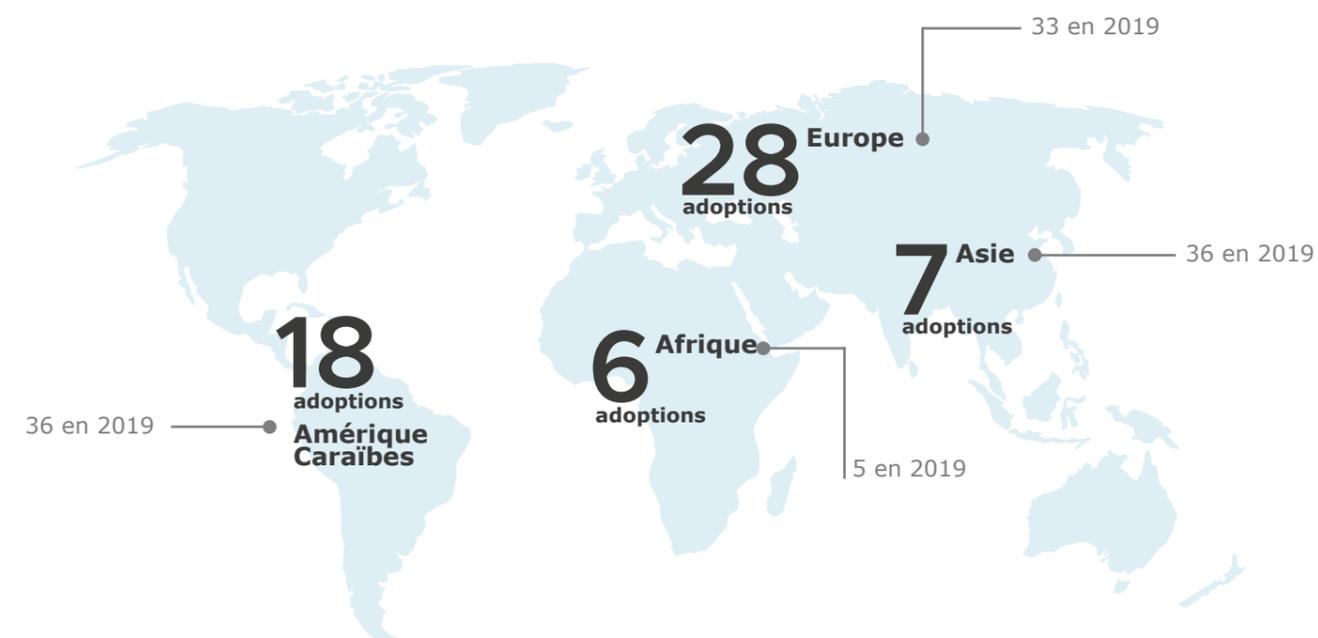
**-42%**  
par rapport  
à 2019

**34**  
pays d'origine

**64,3%**  
d'adoptions dans des pays  
encadrés CLH 1993

**33,1%**  
des adoptions dans des pays  
encadrés CLH 1993 sont  
réalisées par l'AFA

## L'Agence Française de l'Adoption en chiffres 2020



**59**  
adoptions

**36**  
sessions de  
préparation

**15**  
pays  
d'origine

**5370**  
familles  
accompagnées\*

\*avant, pendant et  
après l'adoption

L'AFA a permis la réalisation de **59 adoptions - contre 117 en 2019**, observant ainsi une **baïsse de 49,6%**. Les baïsses majeures sont principalement liées aux **effets de la crise sanitaire** limitant le nombre de nouvelles propositions d'apparement et les déplacements des adoptants dans les pays d'origine pour l'aboutissement des procédures d'adoption.

L'Asie et l'Amérique sont les continents les plus marqués par la baisse des adoptions liée à la crise sanitaire. En Afrique, malgré la fermeture des frontières et de multiples confinements, aucune cessation ni ralentissement d'activité n'a été constaté.

**L'Agence  
depuis 2006**

**4372**  
adoptions

**37**  
pays d'origine

**90%**  
des pays parties CLH

## PARTIE I

# L'adaptation et l'innovation de l'Agence en période de crise sanitaire

### La pandémie et l'état d'urgence qui en a découlé en 2020 ont eu des conséquences majeures à l'international comme au national sur les activités de l'Agence, ainsi que sur son organisation interne.

Dans ce contexte exceptionnel, l'AFA a poursuivi ses activités en adaptant ses fonctionnements pour assurer ses missions et faire face à de nouveaux enjeux. Ses services ont travaillé à distance la majeure partie de l'année et pour la plupart des agents, quasiment exclusivement en télétravail. Cette généralisation du télétravail a mobilisé une partie des équipes sur l'ensemble de l'année (support technique, évolution des procédures et des outils, adaptation des contenus de formation, etc). L'AFA a intégré de nouveaux outils pour réaliser ses missions, et ses services ont régulièrement ajusté leur méthodologie d'accompagnement des familles et d'animation de ses réseaux.

#### L'AFA a maintenu ses activités en matière d'information, de conseil et d'intermédiation des procédures ;

- Les effets de la fermeture de la plateforme téléphonique ont pu être atténués grâce l'ouverture de la boîte mail [information@agence-adoption.fr](mailto:information@agence-adoption.fr) dès le mois de mars 2020 pour assurer le relai aux échanges téléphoniques entrants et pour permettre des envois dématérialisés afin de maintenir les appels à candidatures.
- Dès juillet 2020, les conseillères ont été équipées d'une application dédiée à la prise en charge à distance de la plateforme téléphonique. L'installation de cet outil a été par la suite étendue à tous les agents.
- Le service international a très rapidement fonctionné avec des dossiers et des pièces dématérialisées en lien avec les pays d'origine.

#### Indépendamment ou en raison du contexte exceptionnel, l'AFA a innové également en matière d'accompagnement et préparation des familles grâce à :

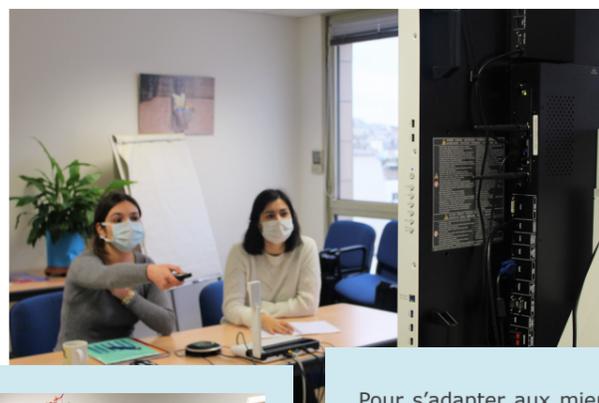
- L'adaptation des formats des sessions de préparation en visioconférence. Ce format a eu comme conséquence le plafonnement des inscriptions (notamment pour les parcours de préparation) mais a permis de maintenir l'offre de préparation aux postulants.
- La conception et la réalisation d'interventions sur de nouvelles thématiques, utilisant les ressources techniques pour de brefs échanges auprès des départements par exemple (réunion à distance sur les profils des enfants adoptés en Amérique Latine, etc).
- La création d'un outil vidéo en cours ([cf page 44](#)).

#### Par ailleurs, la crise sanitaire a nécessairement eu des conséquences sur l'animation du réseau des départements avec :

- L'annulation des déplacements en département.
- L'annulation des réunions et groupes de travail en présentiel (néanmoins réalisés à distance).
- La reconfiguration des formats de formation initiale et continue des départements.
- La proposition alternative d'une « journée séminaire » en visioconférence sur la plateforme IdealCo.

Enfin, au **niveau international, la pandémie a eu des conséquences majeures** sur de nombreux plans :

- Ralentissement des propositions d'apparement et des évolutions des procédures d'adoption à toutes les étapes.
- Utilisation massive de communication à distance avec les autorités locales qui a permis de temporiser les conséquences sur les liens avec les partenaires et les avancées des procédures.
- Gestion des conditions *ad'hoc* des déplacements pays par pays face aux variations fréquentes des possibilités de se rendre dans les pays d'origine et/ou d'en revenir (gestion des retours des familles à l'étranger au moment du premier confinement ; gestion des arrivées d'enfants sous l'égide de la MAI pour certains pays dont Haïti en juin et projet pour le Vietnam suivi en fin d'année ; report des voyages dans certains cas ; etc).
- Informations très fluctuantes et communication régulière aux familles sur les fonctionnements des autorités locales, la prise en charge des enfants en cours d'adoption et leur suivi, etc.
- Annulation de l'agenda des déplacements internationaux de l'Agence sur la quasi-totalité de l'année (seul un déplacement a pu être effectué avant le confinement de mars 2020).
- Confinements dans les pays d'origine pour la plupart des équipes locales de l'AFA, à des périodes différentes nécessitant un suivi particulier.
- Communication, suivis des activités et procédures ont été adaptés et révisés fréquemment. **Ce contexte de crise a fortement mobilisé le service support et l'ensemble des équipes a adapté ses méthodes de travail.**



Pour s'adapter aux mieux aux effets de la crise sanitaire, l'AFA s'est dotée d'un outillage conséquent pour assurer le télétravail de ses agents et la distanciation des réunions.

Avec son système de visio-conférence **Ricoh**, l'AFA a pu maintenir ses sessions de préparation à destination des familles candidates à l'adoption ou des professionnels du secteur de la protection de l'enfance.

## PARTIE II

### L'accompagnement des candidats et des familles

**L'AFA a pour mission de préparer les candidats à la réalité de l'adoption actuelle. Elle les informe, conseille et accompagne avant, pendant et après l'adoption.** Les missions d'information et d'accompagnement des candidats sont particulièrement portées par le Service Information et Accompagnement (SIA) de l'AFA qui est constitué du Pôle Informations et Conseils (PIC) et du Pôle santé. Ces missions sont par ailleurs transversales et le service international y contribue en collaboration avec le SIA.

Afin de mener à bien sa mission, **l'AFA collabore avec un réseau de correspondants à l'étranger et avec les services adoption des conseils départementaux français.** L'Agence forme de manière continue ses collaborateurs et ses partenaires départementaux afin d'assurer une adoption internationale éthique et sécurisée.

Dans ce contexte de crise sanitaire, les profils des enfants adoptés n'ont pas particulièrement évolué par rapport aux années précédentes et la part d'enfants à besoins spécifiques adoptés reste notamment élevée. Les problématiques auxquelles les candidats et les familles doivent être préparés et accompagnés concernent essentiellement les critères de sélection des pays d'origine, les réalités des procédures internationales, l'interculturalité, les aléas et impondérables avec les différents pays, l'importance et les exigences du suivi post-adoption et le cadre existant en matière de recherches d'origines.

Ainsi, en 2020, l'AFA a poursuivi l'adaptation de ses missions à l'évolution du contexte de l'adoption internationale (développement d'une formation « enfants grands », d'une formation sur les fentes labio-palatines) mais aussi au contexte sanitaire (généralisation des formations en visioconférence, etc - [cf l'adaptation de l'Agence en période de crise sanitaire à partir de la page 8](#)).

## L'information des familles

**La première mission de l'AFA est d'informer les candidats à l'adoption.** L'Agence informe les candidats et les familles tout au long de leur procédure par l'intermédiaire du PIC, mais aussi des autres pôles et chargés de mission mobilisés. De nombreux outils étayent cette mission d'information. A ce titre, l'ensemble des informations générales sur les procédures, les profils d'enfants adoptables, les actualités dans les pays d'origine, et autres informations clés, sont disponibles sur le [site internet de l'AFA](#) dont le contenu est enrichi et actualisé régulièrement.

Créé en 2006, le site de l'Agence a accueilli plus de 8,5 millions de visiteurs en 13 ans. Il propose plusieurs plateformes destinées à divers publics ; l'Espace Adoptant pour les candidats à l'adoption, l'Espace Pro pour les correspondants départementaux et l'Espace Junior pour les jeunes adoptés. En 2020, la fréquentation du site qui suppose une réactivité permanente s'est illustrée par une moyenne de 633 connexions journalières sur l'adresse [www.agence-adoption.fr](http://www.agence-adoption.fr).

> ESPACE ADOPTANT

> ESPACE PRO

> ESPACE INSTITUTIONNEL

> ESPACE JUNIOR

Dans le but de créer un lien toujours plus riche avec ses candidats, familles et réseau institutionnel, l'AFA a

développé **les Lettres de l'AFA** ; une newsletter trimestrielle qui constitue un trait d'union entre l'Agence, les familles et l'ensemble du « monde de l'adoption ».

## Conseil et orientation

**Les missions de conseil et d'aide à l'orientation sont principalement portées par le Pôle Informations et Conseils** qui initie majoritairement les échanges avec les adoptants.

Composé en 2020 d'une équipe de deux juristes, d'une greffière et d'une psychologue, le PIC bénéficie de l'appui de l'assistante du service Information et Accompagnement (SIA) à raison d'une journée par semaine. En plus de



leurs formations initiales variées et complémentaires, les agents du PIC disposent d'une formation transversale et continue sur tous les pays avec lesquels travaille l'agence.

Au-delà de leurs missions communes d'information, de conseil et d'orientation, **chacune des conseillères a une référence qui lui est propre**, afin de renforcer l'efficacité et la qualité de l'accompagnement des candidats.

### > Pôle Informations et Conseils (PIC)

> Conseillère et coordinatrice du PIC

> Conseillère et coordinatrice de la commission EBS

> Conseillère et référente suivi post-adoption

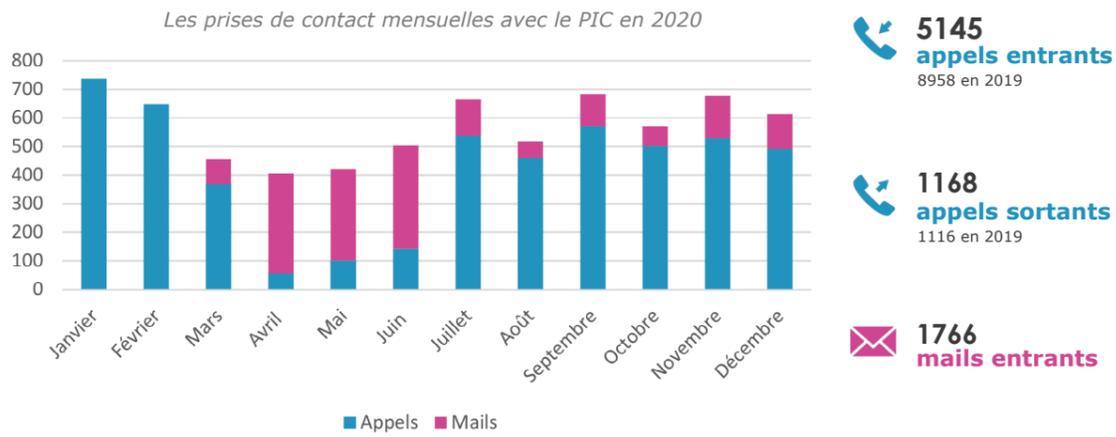
> Conseillère et référente correspondants départementaux

### 1 - Conseil

Depuis 2006, les conseillères du PIC informent et conseillent les candidats à l'adoption par le biais de la plateforme téléphonique ouverte du lundi au vendredi inclus, dont trois jours en continu. En raison du contexte sanitaire, l'Agence a fermé la plateforme téléphonique du 17 mars au 30 juin 2020. Tou-

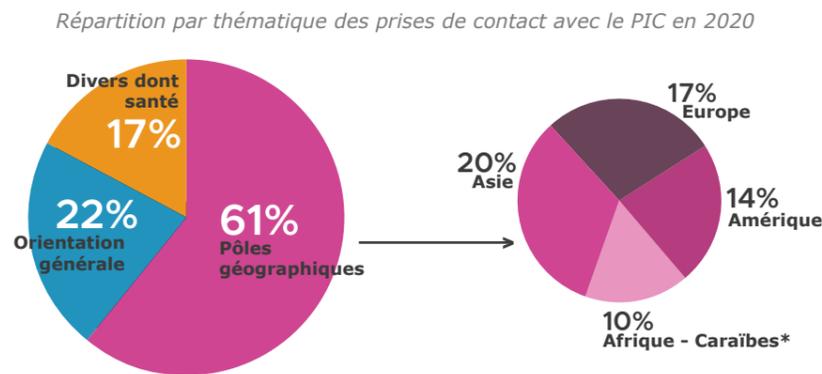
tefois, **l'adaptation des conseillères a été efficace (relais par mail puis plateforme téléphonique à distance) et a permis d'assurer le maintien de ces missions.** A présent, les candidats à l'adoption ont la possibilité de rentrer en contact avec l'AFA via la plateforme téléphonique ou par mail.

La fermeture de la plateforme téléphonique durant trois mois et demi, liée au premier confinement, a entraîné une diminution des appels traités par le PIC (de 10 074 en 2019 à 6 000 en 2020). Ce ralentissement s'explique notamment par le sous-effectif du PIC durant plusieurs mois. **L'équipe du PIC a néanmoins pallié cette baisse par une forte capacité de traitements électronique des demandes (1766 mails traités).**



Les questions principales des candidats à l'adoption ayant contacté le PIC en 2020 ont ciblé les procédures d'adoption dans un pays donné (61%).

22% des prises de contact ont concerné des demandes d'aide à l'orientation générale pour l'adoption internationale de mineur de moins de 15 ans mais également des demandes relatives à l'adoption nationale, l'adoption de mineur de plus de 15 ans ou d'adulte. Dans ce cadre, l'Agence fournit une information généraliste sur l'adoption même si elle n'accompagne les procédures que dans certains pays. Finalement, 17% des prises de contact ont concerné des questions de santé et d'autres sujets connexes à l'adoption. Si les conseillères du PIC ont traité 6% de ces appels, le reste a été majoritairement redirigé vers le Pôle Santé de l'AFA.



Un appel entrant dure en moyenne 5,1 minutes en 2020 (5,2 en 2019). 83% des appels ont été traités par les conseillères du PIC sans transfert aux pôles géographiques ou au pôle santé (contre 81,6% en 2019). Il convient de noter qu'une part importante des appels ont été directement traités par les autres pôles de l'AFA (pôle géographiques notamment). Ces derniers n'ont donc pas été comptabilisés car extérieurs aux appels traités par le PIC.

\*une rédactrice référente pour ces deux zones géographiques

## 2 - Orientation

Les conseillères du PIC partagent une mission d'aide à l'orientation des candidats. Celle-ci se réalise par le biais d'entretiens d'aide à l'orientation. Ces entretiens sont proposés aux candidats à l'adoption ayant envoyé un pré-dossier non-orienté à l'AFA. Ils ont pour objectif d'aider les candidats à comprendre le contexte

En 2020, les conseillères en adoption du PIC ont réalisé **234 entretiens d'aide à l'orientation** (contre 275 en 2019). La baisse est donc relativement faible au regard de l'année atypique 2020, également marquée par le sous-effectif du PIC.

de l'adoption internationale et à identifier un ou plusieurs pays vers lesquels ils pourraient adresser leur candidature via l'Agence. Ils se déroulent par téléphone ou dans les locaux de l'Agence (hors période de confinement et de crise sanitaire pour le présentiel) et durent d'une heure à une heure et demi. Ces entretiens se distinguent des appels courts d'orientation générale reçu sur la plateforme (cf 1 - Conseil).

## 3 - Gestion des listes de demandes en attente

Le PIC s'assure également de la gestion des « listes de demandes en attente » pour trois pays de l'Agence :

	2017	2018	2019	2020
Cambodge	14	5	3	3
Russie	123	75	26	27
Vietnam	164	66	65	64
<b>TOTAL</b>	<b>301</b>	<b>166</b>	<b>94</b>	<b>93</b>

**le Cambodge (dont les inscriptions sont actuellement suspendues), la Russie et le Vietnam.** Au 31 décembre 2020, l'AFA compte 93 familles inscrites sur ces listes (pour 94 familles en 2019). La diminution du nombre de candidats inscrits sur ces listes est à la fois due au travail d'information des conseillères sur le profil spécifique des enfants confiés à l'adoption par ces pays, et à celui des pôles Europe et Asie pour l'envoi de dossiers correspondant particulièrement aux attentes des pays.

## 4 - Gestion de l'Espace Adoptant et des courriers de demande d'information

Le PIC garantit par ailleurs la pérennité du suivi de l'Espace Adoptant sur la base de l'AFA, dédié aux candidats. Sur l'année 2020, 230 requêtes ont été traitées par les conseillères (contre 275 en 2019). Cette légère baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de dossiers en traitement avant adoption. À l'inverse, le nombre de dossiers en suivi post-adoption est en augmentation.

Enfin, en 2020, le PIC a traité 337 courriers de demande d'information (contre 351 en 2019).

## L'accompagnement individualisé

Les différents pôles de l'AFA accompagnent individuellement les candidats tout au long des différentes étapes de la procédure d'adoption ;

- Le **PIC** accompagne les candidats dans l'orientation de leur projet vers un ou des pays dans lesquels l'AFA est accréditée et répond par téléphone à leurs questions générales tout au long de la démarche.
- Les **rédacteurs et assistants des pôles géographiques** accompagnent les candidats par des contacts réguliers dès le moment où l'orientation pays est arrêtée et ce jusqu'à la fin du suivi post-adoption ([cf. l'intermédiation de l'AFA dans les procédures page 23](#))
- Le **Pôle santé** peut intervenir à toutes les étapes de la démarche d'adoption :

### Avant une proposition d'appariement

Les adoptants peuvent solliciter un entretien individuel auprès du pôle santé afin de poursuivre la réflexion sur les limites de leur projet d'adoption. Ces entretiens individuels sont obligatoires pour ceux qui souhaitent candidater pour le flux inversé afin de les préparer au mieux à l'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques.

### Lors d'une proposition d'appariement

Les professionnels du pôle santé mettent à la disposition des adoptants leur expertise pour une lecture éclairée des éléments transmis dans le Rapport Relatif à l'Enfant (RRE), par le pays d'origine.

### Pendant le séjour dans le pays d'origine de l'enfant

Les adoptants peuvent transmettre au pôle santé les informations qu'ils auront pu recueillir sur place concernant l'enfant et solliciter leur analyse.

Ainsi, en 2020 :

- **Le médecin a réalisé 178 entretiens individuels** (contre 249 en 2019).
- **Les psychologues ont réalisé 245 entretiens individuels** (contre 248 en 2019).

La quasi-totalité des entretiens liés au parcours de préparation à l'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques ont été effectués en binôme médecin-psychologue.

## La préparation des familles en séances collectives

**36** sessions candidats en 2020

**1** session « enfants grands »

**2** parcours en 4 modules (8 sessions)

**3** sessions d'échanges « EBS » adaptées à la période de confinement

**5** sessions de spécialistes (VIH, fente labio-palatine, cardiopathie)

**8** sessions générales « EBS »

**11** sessions « pays »

**+4** sessions déclinées dans les départements

Face au contexte de l'adoption internationale et à l'évolution du profil des enfants, **un des objectifs de l'AFA est de renforcer la préparation des candidats à l'adoption. Plusieurs dispositifs en place sont actualisés et complétés régulièrement.**

A ce titre, en 2020, de nouveaux supports ont été utilisés lors des réunions de préparation, telle que la vignette clinique, qui est un cas concret et anonymisé. Elle retrace aussi bien les informations générales sur un individu que des informations plus saillantes. La vignette est inspirée des dossiers d'enfants reçus par l'AFA. Son utilisation lors de réunions de préparation favorise une projection réaliste des candidats dans leur projet d'adoption.

Enfin, cela permet de proposer un format de type « groupe de travail », alternant des moments de transmission d'informations théoriques et des moments de réflexion.

### 1 - Le « Parcours » en 4 modules

Ce parcours est proposé aux candidats depuis fin 2014. Il est le fruit de nombreuses réflexions issues d'un groupe de travail, réunissant l'AFA et 18 départements.

Ce parcours a notamment pour objectif de permettre aux candidats de confronter leurs aspirations avec les profils des enfants confiés en adoption internationale, de les sensibiliser sur les possibles difficultés et les relais disponibles ainsi que de développer leurs compétences parentales.



Construit autour de contenus théoriques et pratiques, ce parcours développe une pédagogie adaptée (thèmes clés, approche du côté des parents et des enfants, mises en situation, vignettes, témoignages...) et fait appel aux interventions de l'équipe du Pôle Santé (psychologues et médecin), ainsi que celles de deux rédacteurs des pôles géographiques et de deux conseillères du PIC.

Si les modules 1 et 2 sont ouverts à tout candidat agréé, les modules 3 et 4 sont ouverts uniquement aux candidats dont le dossier est en attente dans un pays.

**8 modules du parcours ont été proposés** en visio-conférence avec plusieurs départements **réunissant au total 242 candidats** (et ce malgré le contexte pandémique).

Compte tenu du contexte sanitaire en 2020, la plupart des modules ont été proposées en visioconférence. Quatre départements ont profité de ce parcours pour former leurs équipes à l'adoption internationale, qui ont assisté aux sessions en tant qu'observateurs.

## 2 - Les sessions « pays »

Depuis 2009, l'AFA a mis en place des sessions collectives de préparation spécifique pour l'adoption dans un pays donné. Les rédacteurs de chaque pôle géographique ainsi que le pôle santé interviennent pour informer les candidats sur les spécificités du pays et le profil des enfants adoptés.

Ces sessions sont essentielles dans le parcours des candidats. La volonté de l'AFA est de rendre ces sessions « pays » systématiques afin d'en faire bénéficier chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA. Ces sessions revêtent d'ailleurs de plus en plus souvent un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes.

### Evolution - Nouveauté

En 2020, afin de permettre à un plus grand nombre de candidats de bénéficier de ces sessions et au regard des similarités des profils d'enfants adoptables, les formations Colombie, Pérou, Mexique et Chili ont été remplacées par une préparation unique, intitulée « Préparation à l'accueil d'un enfant latino-américain ».

Ces nouvelles formations, animées de manière transversale par l'une des rédactrices du Pôle Amérique, l'une des psychologues et le médecin de l'AFA, s'appuient notamment sur l'utilisation de fiches cliniques permettant aux candidats de se familiariser avec le profil des enfants confiés à l'adoption par les pays d'Amérique latine.

En 2020, **11 sessions « pays » ont été proposées** (contre 27 en 2019), dont 4 au siège de l'AFA et 7 en visioconférence. Ces sessions ont réuni **120 candidats au total** (contre 300 en 2019).

## 3 - Les sessions de préparation à l'accueil d'un Enfant à Besoins Spécifiques

De par leur histoire pré-adoptive, tous les enfants adoptés à l'international ont des besoins spécifiques. Néanmoins, certains enfants présentent un profil qui rend plus difficile la mise en œuvre de leur adoption. Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de 5 ans ou plus ;
- Une fratrie de deux enfants ou plus ;
- Un enfant ayant une histoire particulièrement lourde ou stigmatisante
- Un enfant porteur de particularités médico-psychologiques voire de handicaps.

En 2020, **17 sessions relatives à la préparation à l'adoption d'EBS se sont tenues** (contre 14 en 2019), comptabilisant un **total de 287 candidats** (contre 322 en 2019), soit une baisse de 11%.

Selon cette définition, **76% des adoptions réalisées par l'Agence en 2020 ont concerné des Enfants à Besoins Spécifiques** (contre 84% en 2019).

### Les sessions générales

Créée en 2009, la procédure dédiée à l'accompagnement des candidats ayant un projet d'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques ([cf page 21](#)) est enrichie depuis 2013 par des réunions de préparation collectives. Ces réunions sont co-animées par **les psychologues et le médecin de l'AFA qui délivrent une information plus détaillée sur le profil des enfants confiés à l'adoption, notamment sur les pathologies médicales les plus courantes et les profils psychologiques des enfants**. Le travail fait en séance vise à permettre un approfondissement de la réflexion sur les limites du projet d'adoption ainsi que sur les capacités d'accueil, au vu des besoins de prise en charge notamment. Lors de cette réunion de préparation, le programme d'adoption en flux inversé est également présenté aux candidats par la coordinatrice de la commission EBS.

### Les interventions des spécialistes

Certaines problématiques de santé très spécifiques des enfants confiés à l'adoption nécessitent une information ciblée destinée aux candidats qui pourraient les accueillir. L'AFA a donc noué un partenariat avec des professionnels de santé spécialisés dans certaines pathologies.



En 2020, deux réunions d'information relatives à l'adoption des enfants infectés par le VIH ont été proposées par l'AFA. Ces réunions ont été coanimées par le médecin de l'AFA et le Professeur Stéphane Blanche, pédiatre à l'hôpital Necker, spécialisé dans la prise en charge de cette pathologie.

Professeur Stéphane Blanche © aphp



Deux autres réunions d'information spécialisées dédiées aux cardiopathies congénitales ont été coanimées par le médecin de l'AFA et le Professeur Damien Bonnet, chef du service de cardiologie pédiatrique à l'hôpital Necker.

Professeur Damien Bonnet © carpedem-m3c

Enfin, une réunion d'information spécialisée relative à l'adoption d'enfant porteur d'une fente labio-palatine a été coanimée par le médecin de l'AFA et Docteur SOUPRE, chirurgienne fentes labio-palatines à l'hôpital Necker, accompagnée de Madame CHAPUIS, orthophoniste rattachée au service de l'hôpital Necker.

### Les sessions de préparation à l'accueil d'un enfant grand

En réponse au contexte actuel de l'adoption internationale et à l'évolution du profil des enfants, ces réunions ont été remises en place en 2020 dans une nouvelle version. Elles sont ouvertes à tous les candidats titulaires de l'agrément. Elles sont animées par une psychologue de l'AFA. Les thématiques abordées concernent l'histoire pré-adoptive des enfants, leur développement, la sphère relationnelle et affective à la lumière de la psychologie des enfants grands. Lors de ces réunions, l'intervention d'un rédacteur pays permet un éclairage sur les spécificités socioculturelles. Ces réunions sont également illustrées par le témoignage d'une famille ayant adopté un enfant grand, suivi d'un temps d'échanges.

### Face au contexte sanitaire : garantir la préparation des candidats à l'accueil d'un Enfant à Besoins Spécifiques

Lors du premier confinement et pour ne pas annuler les réunions de préparation à l'accueil d'un Enfant à Besoins Spécifiques, l'AFA a organisé des sessions avec les candidats en visio-conférence. Ainsi, les candidats ont pu poursuivre leur réflexion et s'approprier les différents outils d'aide à la délimitation de leur projet, transmis en amont. Au regard du contexte sanitaire particulier, l'AFA a réalisé un important travail d'adaptation pour que ces réunions puissent être organisées. Le déploiement du système de visio-conférence a notamment permis de maintenir les réunions de préparation prévues au second semestre de l'année 2020 et de préparer un nombre de candidats en légère baisse par rapport à 2019 (-11%), baisse expliquée par le contexte pandémique (absence de sessions dans les départements).

### Les nouveaux outils d'aide à la délimitation du projet d'adoption et d'aide à la réflexion

De nouveaux outils ont été mis à la disposition des candidats ayant un projet d'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques. Des « fiches santé » actualisées ont été mises à la disposition des candidats sur le site internet de l'Agence. L'une d'entre elles relative à l'accueil d'un enfant porteur du VIH a été rédigée conjointement par le médecin de l'AFA et Sida Info Service.

## L'accompagnement des candidats en vue de l'adoption d'un Enfant à besoins Spécifiques

### 1 - Le parcours de réflexion et de préparation en vue de l'adoption d'un EBS



Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques dans leur réflexion. Cette procédure peut conduire à l'intégration des candidats dans un programme spécifique de l'AFA : le **programme d'adoption en flux inversé**. Dans ce cadre, les candidats doivent participer à une réunion collective de préparation ([cf page 19](#)).

Différents outils sont proposés aux candidats pour approfondir leur projet, dont un **questionnaire d'aide à la délimitation et à la réflexion**. Les candidats sont ensuite reçus en entretien avec le Pôle Santé pour échanger sur les ouvertures et limites de leur projet d'adoption.

La commission Enfants à Besoins Spécifiques de l'AFA se réunit et statue en consensus sur la participation des adoptants au programme flux inversé. Un travail complémentaire peut être engagé avec le Service Adoption départemental et une modification de la notice de renseignements jointe à l'agrément peut être envisagée.

Si la participation au programme flux inversé est validée :

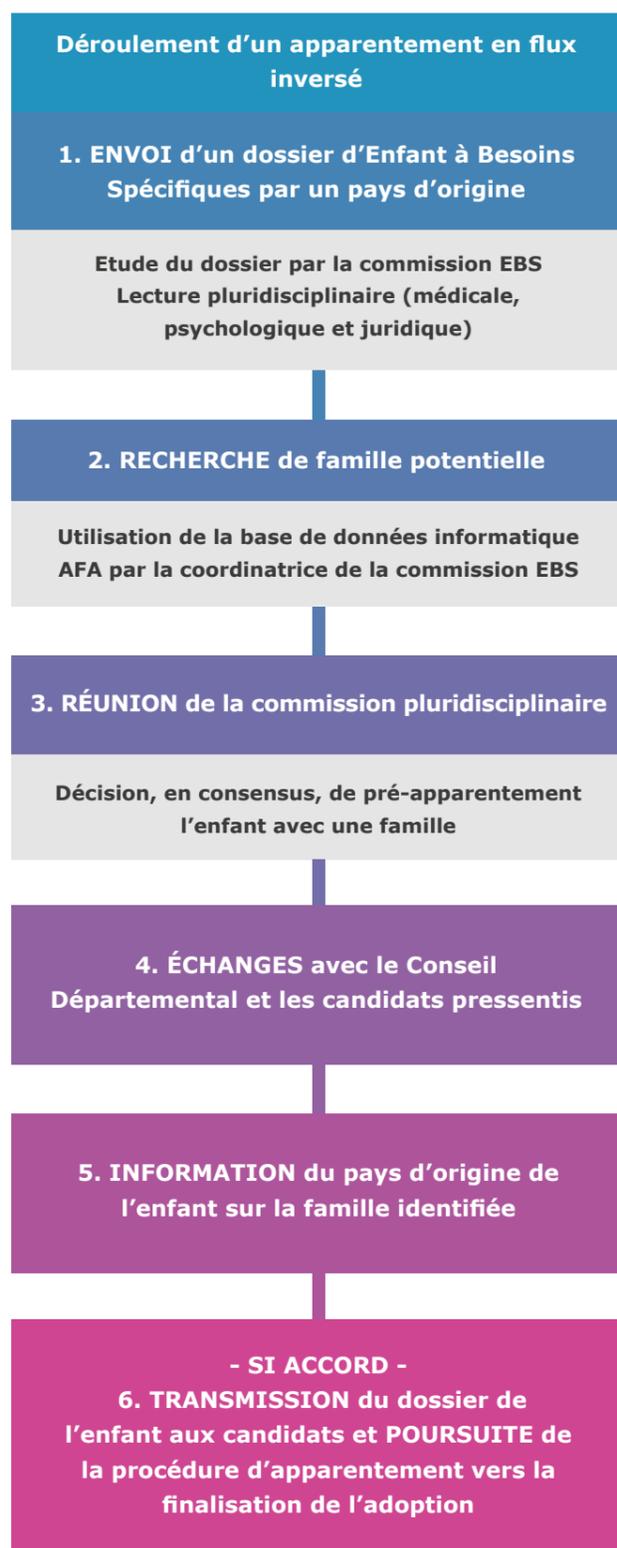
- Le Service Adoption du département des candidats en est informé ;
- La base informatique de l'AFA est renseignée : tous les détails du projet des candidats sont enregistrés dans un onglet dédié.

### 2 - L'apparement en flux inversé

Lorsqu'un pays partenaire de l'AFA ne parvient pas à trouver une famille à un enfant en raison de ses besoins spécifiques, il peut transmettre aux différents opérateurs le dossier de l'enfant en sollicitant pour lui une recherche de famille. La commission EBS de l'AFA recherche alors une famille qui pourrait répondre aux besoins de cet enfant.

La base de données est un outil indispensable, car elle facilite l'identification des familles préparées dont le projet pourrait correspondre au profil d'un enfant proposé en flux inversé.

Un pré-apparement peut alors être travaillé par les membres de la commission, en lien étroit avec les services adoption des départements.



**Procédures EBS et adoptions en flux inversé en chiffres 2020**

**101**  
dossiers reçus (pour 163 enfants) dans le cadre de demandes de recherche par les pays d'origine

**76**  
Candidatures inscrites et actives dans le programme d'adoption en flux inversé

**44**  
commissions recherche de familles

**26**  
pré-apparentements

**9**  
adoptions\* (15,3% des adoptions AFA)  
\*procédures initiées en 2019 et 2020

**16**  
adoptions en cours au 31/12/20

**Intermédiation dans les procédures**

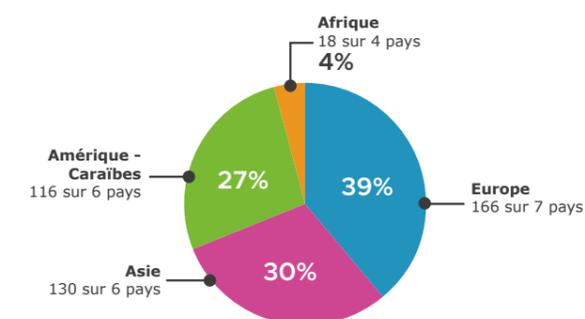
**Au 31 décembre 2020, l'Agence suit 5370 candidats ou familles adoptantes.** En amont de la procédure d'adoption, 1006 candidats sont en lien avec Service Information et Accompagnement en vue de définir et orienter leur projet. Le Service International accompagne quant à lui, 2389 couples ou célibataires dans leur parcours d'adoption, entre le moment de la signature d'un Projet de Mise en Relation (PMR) et la fin du suivi obligatoire après l'adoption. Il reste également mobilisé pour 1975 familles dont les dossiers sont désormais versés aux archives nationales. Parmi ces familles, plusieurs effectuent des démarches de recherches d'origines (consultations de dossiers, visites au pays d'origine, recherche de la famille d'origine, etc).

**En 2020, l'AFA a adressé 120 nouveaux dossiers dans les pays d'origine** (contre 125 en 2019). Un travail très ciblé sur chaque pays partenaire a permis de lancer, **en 2020, 8 appels à candidatures** (contre 7 en 2019) pour les pays suivants : Pérou, Thaïlande, Philippines, Togo, Albanie, République Dominicaine, Inde et Mexique. Le nombre de dossiers transmissibles est resté limité en raison des quotas appliqués par les pays.

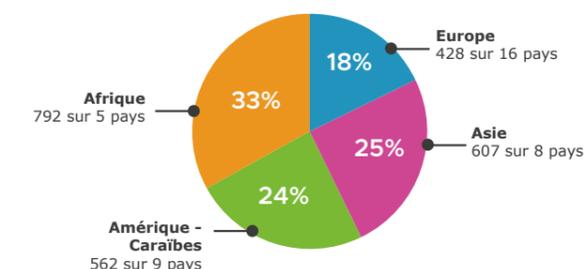
La baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la modification substantielle du profil des enfants restreignent les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert. Les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse de 7%, identique à la précédente, du nombre de dossiers en gestion (2389 en 2020 et 2577 en 2019). Ces tendances correspondent aux réalités et aux demandes des pays d'origine et permettent une meilleure prise en charge de chacune des candidatures. Aux 2389 dossiers s'ajoutent les 1975 dossiers versés aux archives nationales, qui concernent des adoptions finalisées mais pour lesquelles les familles sont susceptibles de solliciter les services de l'Agence dans la recherche des origines des enfants adoptés.

Dans un contexte de complexification de l'adoption, le temps nécessaire consacré à l'accompagnement des familles est conséquent et découle de la nécessité de faire toujours plus interagir les différents professionnels au siège, dans les départements et à l'étranger, et ce à certaines étapes clés de la préparation des candidats et de la réalisation de l'adoption. **Cette année a nécessité par ailleurs un accompagnement très spécifique pour les déplacements des adoptants dans les pays d'origine de leurs enfants.** Le suivi des conditions locales, de la sécurisation des séjours à l'étranger, des possibilités de vols aller et retour ont impliqué une adaptation permanente et un accompagnement renforcé des adoptants. En effet, les reports et/ou annulation de voyage ont été fréquents, et les séjours soumis à des évolutions constantes.

Répartition par continent des 430 dossiers en traitement dans les pays d'origine au 31/12/2020



2389 dossiers en gestion par les pôles géographiques au 31/12/2020



Dans le cadre de la préparation au déplacement dans un pays d'origine, l'AFA propose systématiquement une possibilité d'assurance. Elle vise à assister les familles confrontées à un problème de santé inopiné pour eux-mêmes ou pour le ou les enfants qu'ils viennent adopter et à couvrir les dépenses de santé générées. Une actualisation des documentations proposées a été réalisée en lien avec l'organisme *Geodesk*, partenaire de l'Agence, qui propose des modalités d'assurance adaptées aux procédures d'adoptions internationales.

## Accompagnement après l'adoption

### 1 - Le versement des dossiers finalisés auprès de la MAN

**L'accompagnement des familles par l'AFA ne se termine pas une fois l'enfant adopté mais se poursuit après son arrivée dans sa nouvelle famille.**

Soucieuse de la bonne conservation et de l'accessibilité des dossiers d'adoption, l'AFA a transmis, en 2020, 157 dossiers à la Mission des Archives Nationales (MAN) dont le suivi post-adoption est terminé. L'Agence est l'intermédiaire compétent dans le traitement des demandes de consultation des dossiers archivés. L'AFA propose en effet un accompagnement spécifique aux adoptés souhaitant avoir accès à leur dossier à l'occasion de démarches de recherche des origines. **À fin 2020, 1975 dossiers d'adoptions finalisés via l'AFA sont conservés par la Mission des Archives Nationales.**

### 2 - L'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines

Aujourd'hui, de plus en plus d'enfants adoptés sont devenus grands et sollicitent l'Agence dans une démarche de recherche de leurs origines. Pour les accompagner au mieux dans leur demande, un protocole de travail a progressivement été mis en place à l'AFA depuis 2018. Par ce biais, **l'AFA tend à développer des propositions adaptées en matière d'accompagnement dans la recherche des origines. Le cadre élaboré vise dans un premier temps à identifier l'auteur de la demande et son objet, puis à cerner les attentes précises et l'accompagnement demandé. Enfin, l'objectif est de proposer l'accompagnement le plus complet possible en fonction de la nature de la demande et des attentes.** A cette procédure générale, commune à tous les pays, s'ajoutent pour certains des étapes ou formalités spécifiques exigées par le pays d'origine.

Cette recherche concerne les pays d'accueil et les pays d'origine. Certains de ces pays se sont mobilisés en la matière. Ainsi, l'Agence a co-organisé un groupe d'échange de pratiques avec un organisme chilien ([cf partenariats internationaux à partir de la page 25](#)), et a participé à une session d'information des autorités

colombiennes. Ces événements organisés en visioconférence ont été l'occasion d'échanges de bonnes pratiques au sujet de l'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines.

*Présentation organisée par l'ICBF (autorité centrale colombienne) intitulée « Reencuentro con mis raíces » au sujet de l'accompagnement des adoptés à la recherche de leurs origines*



## PARTIE III

# L'animation et le développement des partenariats internationaux

Durant l'année atypique qu'a été 2020, les activités internationales ont été profondément marquées par la crise sanitaire mais n'ont pas connu de coup d'arrêt général pour autant. Il est rappelé que l'ensemble des déplacements de l'AFA a été annulé à compter de mars 2020, ce qui n'a pas empêché de maintenir des partenariats de qualité à l'international.

**Le point est donc fait sur chaque pays dans lesquels l'AFA a accompagné des adoptions ou eu une actualité significative.**

## Amérique

### BRÉSIL (pays Convention de La Haye - CLH)

**Dernière accréditation :** demande d'accréditation en cours au 31/12/2020

**Adoptions AFA en 2020 :** 0

**Mandataire :** Maître Suzana VASCONCELOS

L'AFA n'a pu obtenir son accréditation en 2020 car la loi brésilienne ne permet pas à un organisme public de réaliser des adoptions. Les échanges institutionnels et les compléments d'information fournis n'ont pas permis de débloquer la situation. Par ailleurs, la crise sanitaire a touché très fortement le Brésil et les institutions ont fonctionné de manière limitée durant toute l'année 2020.

### CHILI (CLH)

**Dernière accréditation :** autorisée depuis 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 0 en 2019)

L'AFA maintient d'excellentes relations avec l'Autorité Centrale, le *Servicio Nacional de Menores* (SENAME), ainsi qu'avec la Fondation Mi Casa. La crise sanitaire est venue frapper le pays qui faisait déjà face à une crise politique et institutionnelle majeure depuis début 2019. Cela a eu des conséquences importantes sur les politiques publiques en matière de protection de l'enfance.

Par ailleurs, l'AFA a développé des liens avec un groupe de travail chilien (GEDIFA : *Grupo de Adopción y Diversidad Familiar*), composé de psychologues et chercheurs, spécialisés dans l'accompagnement des adoptants. Ces échanges ont conduit à l'organisation de deux tables-rondes permettant de partager sur la préparation et l'accompagnement des familles. Ces contacts tendent également à identifier les relais locaux éventuels pour accompagner les familles quand elles se déplacent au Chili.

Enfin, cette année, l'AFA a rencontré l'association des parents adoptifs du Chili (l'AFAENAC) à son Assemblée Générale le samedi 29 février. Cette rencontre a réuni l'association La Voix des Adoptés, le MASF et des adhérents. Lors de cette rencontre, l'AFAENAC a souligné l'importance qu'elle donne à l'implantation d'un opérateur public tel que l'AFA sur son territoire.

### COLOMBIE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** décembre 2019 (jusqu'en 2021)

**Adoptions AFA en 2020 :** 12 (contre 31 en 2019)

**Correspondante locale :** Maître Claudia SCHATTKA-PONCET

L'AFA a réalisé 11 adoptions en Colombie en 2020, avec 14 propositions d'apparementements reçues, pour 16 enfants, dont une ayant donné lieu à un refus. Le taux de refus de proposition est donc très faible, ce qui indique une bonne adéquation entre les projets des adoptants et les profils des enfants adoptables dans ce pays, ainsi qu'une bonne préparation des candidats. Le nombre d'adoptions a été fortement limité cette année par la crise sanitaire et les restrictions imposées en Colombie comme en France. Le 17 mars 2020, le président Ivan Duque a déclaré l'état d'urgence pour faire face à l'expansion de la Covid-19. Dans les jours suivants, il a annoncé la fermeture de toutes les frontières du pays. L'Autorité Centrale colombienne a vu un ralentissement de ses activités de mars à juillet 2020 en raison d'un confinement strict et d'un manque d'accès aux différents dossiers. Les commissions d'apparementement ont également été fortement réduites. La numérisation des échanges et notamment des dossiers des familles ainsi que la transmission exclusivement numérique des documents ont été la norme durant les mois de confinement.

Par ailleurs, l'AFA et les IAPA (*Instituciones Acreditadas para la Adopción*) ont entretenu de très bonnes relations. Un travail de réorientation de l'ICBF vers les IAPAS des familles sur liste d'attente depuis plusieurs années a été effectué. Ce travail a permis de réévaluer le projet des familles en fonction de l'évolution des critères légaux colombiens au fil des années.

Enfin, l'AFA a contribué au soutien des projets de coopération de la MAI en Colombie par l'intermédiaire de sa représentante locale. Sous l'égide de la MAI et en lien avec le consulat de France, la correspondante de l'AFA, Maître SCHATTKA-PONCET, a coordonné les différentes rencontres et la définition de deux projets dont bénéficient la *Casa de la Madre y el Niño* (CMN) et la *Fundación para la Asistencia de la Niñez Abandonada* (FANA) :

- Pour la FANA, Maître Claudia SCHATTKA-PONCET a été un appui à la présentation du projet de rénovation de six pièces des locaux du « jardin d'enfant » qui tend à permettre l'accueil des enfants dans des locaux rénovés et adaptés à leurs âges. Cet espace accueille quotidiennement 200 enfants provenant des familles vulnérables des quartiers avoisinants.
- Pour la CMN, Maître Claudia SCHATTKA-PONCET a été un appui à la présentation du projet de programme d'accompagnement des familles biologiques et des enfants dans le cadre de la réintégration familiale des enfants. Le projet devrait permettre l'intervention de professionnels (psychologue et assistante sociale) dans les familles (prise en charge de déplacements et du matériel nécessaire).

### MEXIQUE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2018 (jusqu'en 2022)

**Adoptions AFA en 2020 :** 0 (contre 1 en 2019)

**Mandataire :** Maître Manuel CASTRO

Le Mexique est très fortement marqué par la crise sanitaire (avec une circulation accrue du virus et un système hospitalier en grande tension). En 2020, les professionnels de la protection de l'enfance se sont consacrés à protéger les enfants institutionnalisés des conséquences de la crise et ont suspendu les adoptions. ...

... Dans ce contexte, et malgré les liens avec l'Autorité Centrale, le *Systema para el desarrollo integral de la familia*, et la *Fondation Quinta Carmelita*, l'AFA n'a pas pu s'assurer cette année des potentiels développements avec ces institutions.

Il convient de préciser que le profil des enfants reste très complexe et variable à ce jour.

## PÉROU (pays CLH)

**Dernière accréditation :** mars 2019

**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 1 en 2019)

**Correspondante locale :** Lindsay NOGUEIRA

L'AFA conserve d'excellentes relations avec l'Autorité Centrale, la *Dirección General de Adopciones*. Toutefois l'Agence a accompagné peu d'adoptions en 2020 en raison de la crise sanitaire, institutionnelle et politique que le pays traverse depuis 2019. En deux ans, les adoptions internationales ont pâti de quatre changements successifs de direction à la tête de l'Autorité Centrale et des mouvements des professionnels subséquents. Par ailleurs, le pays a été très durement touché par la crise sanitaire et a été strictement confiné une grande partie de l'année. Les adoptions internationales ont été suspendues durant 8 mois et n'ont repris récemment que de manière restreinte.

... En tout état de cause, la conjoncture en Haïti a conduit le Ministère de l'Europe des Affaires Etrangères à prendre, le 11 mars 2020, un arrêté de suspension de l'adoption internationale en Haïti reconduit une première fois jusqu'au 31 décembre 2020, et plus récemment reconduit jusqu'en juin 2021). Cette suspension concerne toutes les familles qui n'ont pas été apparentées avant le 11 mars 2020. Ainsi, l'AFA n'a accompagné aucune nouvelle proposition d'apparement en 2020. Les délais avant l'apparement sont complexes à gérer par les familles en attente. L'AFA s'efforce de les accompagner au mieux et poursuit leur sensibilisation aux réalités de ce pays.

## RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** octobre 2017

**Adoptions AFA en 2020 :** 0

**Mandataire :** Maître Cecilia MORALES

La pandémie de la Covid-19 a beaucoup affecté ce pays. L'Autorité Centrale, le CONANI (*Consejo Nacional para la Niñez y la Adolescencia*) s'est concentré prioritairement sur l'accueil et l'entretien des enfants dans les centres d'accueil plutôt que sur leur adoption. Les délais d'attente sont d'environ 5 ans à ce jour.

## Caraïbes

### HAÏTI (pays CLH)

**Date de la dernière accréditation :** octobre 2020 (prorogation jusqu'en octobre 2021)

**Adoptions AFA en 2020 :** 4 (contre 3 en 2019)

**Correspondante locale :** Madame Kerlyne MARSEILLE

Le nombre d'adoptions reste relativement bas et stable cette année encore, mais 2020 a été marquée par la suspension des déplacements des adoptants dans ce pays puis la suspension des adoptions par la France.

En effet, en raison de la situation sécuritaire en Haïti, les déplacements des familles ont été suspendus en novembre 2019. Cette mesure concerne les déplacements des familles pour les socialisations (en début de procédure d'adoption) mais également les déplacements des familles pour rencontrer leurs enfants (après finalisation de la procédure d'adoption).

Pour ces derniers, la MAI a convenu, dès le 14 janvier 2020, d'un dispositif permettant aux adoptants et à leurs enfants adoptés de se retrouver en Guadeloupe, ces derniers étant accompagnés jusqu'à Pointe-à-Pitre par le correspondant de l'opérateur. Toutefois, la crise sanitaire et le confinement décidé en France en mars 2020 ont mis fin à ces déplacements via la Guadeloupe. Par la suite, de nouvelles conditions de déplacements *ad hoc* ont été déterminées par l'Autorité Centrale française. Le 19 juin 2020, un vol humanitaire a permis aux familles d'aller chercher leurs enfants adoptés en Haïti accompagnées par des opérateurs français dont l'AFA. ...

## Afrique

### BURKINA FASO (pays CLH)

**Date de la dernière accréditation :** 12 novembre 2012

**Adoptions AFA en 2020 :** 0 (contre 2 en 2019)

**Correspondante locale :** Madame Hortense NIKIEMA

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné un ralentissement des procédures d'adoption, principalement au niveau des tribunaux burkinabè, ce qui n'a pas permis la finalisation d'adoptions. Il convient de rappeler qu'en temps normal, la procédure d'adoption au Burkina Faso, entre l'apparement et l'arrivée de l'enfant, a une durée moyenne d'un an. Aussi, un soutien particulier est apporté par l'Agence aux adoptants dans cette attente.

L'AFA a notamment adapté la journée de préparation des adoptants orientés vers ce pays. Cette journée vise à les préparer à la parentalité adoptive en tenant compte des spécificités culturelles de ce pays. Ainsi, outre les interventions habituelles par les professionnels de l'Agence, la correspondante locale est intervenue par visio-conférence pour partager son expérience et donner des conseils sur leur futur séjour au Burkina Faso. Cette préparation permet également de préciser les profils des enfants. Ces derniers sont abandonnés pour des raisons culturelles et non économiques. Ils sont relativement jeunes et en bonne santé et sont accueillis dans des orphelinats principalement à Ouagadougou, à Ziniaré ou à Ouahigouya (dans le nord du Burkina Faso). Par ailleurs, l'Autorité Centrale burkinabè sollicite de plus en plus souvent les opérateurs en flux inversé pour des enfants de plus de 7 ans et/ou porteurs hétérozygotes ou homozygotes de la drépanocytose.

**MADAGASCAR (pays CLH)****Date de la dernière accréditation :** 6 janvier 2011**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 4 en 2019)**Correspondante locale :** Madame Ida RANDRIANAIVO

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a perturbé la finalisation des procédures d'adoption. La fermeture des frontières malgaches aux Français n'a pas permis aux familles de se déplacer. Par ailleurs, l'Agence accompagne en majorité des adoptions intrafamiliales vers ce pays. A cet égard, l'Agence travaille très en amont avec les adoptants et les départements, en lien avec la MAI, pour analyser la recevabilité des demandes.

**MALI (pays CLH)****Date de la dernière accréditation :** 20 septembre 2006**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 2 en 2019)

Deux adoptions ont été réalisées en 2020. Il s'agit de familles adoptantes franco-maliennes. En effet, depuis l'entrée en vigueur effective de la loi n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille, seuls les personnes ou couples de nationalité malienne peuvent déposer une candidature pour adopter dans ce pays. Cette année encore, l'Agence a mené un travail d'accompagnement des candidats en attente sur ce pays qui ne répondaient plus à ce critère malien.

À noter également que les adoptions intrafamiliales ne sont pas possibles, l'adoption-protection malienne correspondant en droit français à une délégation d'autorité parentale.

**GUINÉE (pays CLH)****Date de la dernière accréditation :** mars 2015 jusqu'en mars 2017**Adoptions AFA en 2020 :** adoptions suspendues – aucune procédure en cours

Les adoptions internationales sont toujours suspendues dans ce pays. L'Autorité Centrale guinéenne a rédigé un manuel de procédures mais ne l'a pas publié officiellement.

L'AFA reste en lien avec les autres OAA et se tient prête à collaborer à nouveau avec ce pays.

**TOGO (pays CLH)****Date de la dernière accréditation :** 7 avril 2010**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 1 en 2019)

Le nombre d'adoption est relativement stable sur ce pays et les enfants proposés sont des enfants sans filiation connue (principalement des garçons). Il est donc fréquent de ne pas disposer d'informations sur les parents biologiques et sur les antécédents familiaux. En revanche, les enfants sont systématiquement pris en charge médicalement. Ils sont toujours soumis à un bilan complet à l'hôpital avant d'être remis à la pouponnière.

**Asie****CHINE (pays CLH)****Dernière accréditation :** 2006**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 17 en 2019)**Mandataire :** China Oriental Dream

L'année 2020 a très vite été marquée par la pandémie de la Covid-19 qui s'est répandue en Chine dès 2019 avant de prendre une ampleur mondiale. Dès le début d'année, l'Agence a organisé le report des déplacements des adoptants qui devaient se rendre dans le pays.

En confinement massif dès le 25 janvier 2020, les autorités chinoises ont ralenti les activités liées aux adoptions internationales. Les orphelinats ont été isolés pour éviter la propagation de l'épidémie chez les enfants. Dès lors, les visites médicales ainsi que celles des travailleurs sociaux qui doivent rédiger les dossiers d'enfants n'ont pas été rendues possibles durant l'année. Jusqu'au mois de juillet 2020, des dossiers d'Enfants à Besoins Spécifiques ont pu être adressés à l'AFA et/ou d'autres opérateurs dans le cadre des listes partagées. Depuis, aucune liste n'a pu être partagée, faute de dossiers complets d'enfants. En outre, la conjoncture a conduit le CCCWA à cesser d'émettre durant l'été certains documents officiels dont les propositions officielles ou les feux verts pour les voyages - ces documents ayant une durée de validité de 3 mois. Plusieurs familles sont accompagnées dans cette attente. Les frontières extérieures de la Chine sont toujours fermées aux étrangers, sans perspectives d'ouvertures à ce jour.

En janvier 2020, face à cette crise sanitaire majeure et au déficit de matériel constaté par le CCCWA, l'AFA a coordonné, à la demande des autorités chinoises, la mobilisation de plus de 50 familles pour participer à l'aide aux orphelinats de Chine qui faisaient face aux premières vagues du virus.

Les profils des enfants restent relativement identiques. Aucune proposition concernant des enfants jeunes en bonne santé n'a été reçue en 2020. En tout état de cause, les enfants adoptables sont toujours majoritairement des enfants présentant des particularités médicales. En 2020, les enfants concernés par des procédures accompagnées par l'AFA étaient porteurs de particularités médicales telles que des fentes labio-palatine, des cardiopathies complexes, des syphilis congénitales et/ou avec un diagnostic de « retard », selon l'Autorité Centrale chinoise. Le travail avec les opérateurs locaux et les professionnels de santé a permis d'établir que ce diagnostic recouvre des situations diverses (notamment le retard psychomoteur, de langage, mental, statur pondéral). L'Agence cherche à compléter ses informations auprès des centres accueillant les enfants pour mieux percevoir les éléments relatifs au développement de l'enfant.

**INDE (pays CLH)****Dernière accréditation :** juillet 2018**Adoptions AFA en 2020 :** 0

L'année 2020 a été l'occasion de la première proposition d'apparement reçue par l'AFA depuis la réactivation de ce partenariat en 2018. Des liens ont pu être développés avec le centre qui accueillait les enfants concernés afin d'accompagner la prise de décision des adoptants. Les démarches après l'acceptation de la proposition sont en cours et prennent de plusieurs mois à un an. ...

... Cette année a ouvert à l'AFA la possibilité de travailler à l'adoption des Enfants à Besoins Spécifiques via la procédure de flux inversé proposée par l'Autorité Centrale indienne, la CARA (*Central Adoption Resource Authority*) sans que des apparentements ne puissent être envisagés dans l'immédiat. Les enfants proposés en flux inversé sont des enfants porteurs de pathologies chroniques, de malformations ou de déficiences (enfants positifs au VIH, enfants sourds, muets, aveugles ou lourdement déficients, handicap de membres ou agénésie). Ce sont également des enfants grands, âgés en majorité au-delà de 10 ans, ou en fratrie.

### PHILIPPINES (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 1 (contre 11 en 2019)

L'activité de l'AFA aux Philippines a été marquée cette année par l'éruption du volcan Taal puis par un confinement très strict dans ce pays mis en place en mars 2020 pendant six mois avec un assouplissement provisoire en juin. De ce fait, certaines formalités et procédures ont nécessité des délais supplémentaires significatifs et les déplacements des adoptants pour aller chercher leurs enfants ont fait l'objet d'un suivi rapproché et ont été décalés.

Aux Philippines, si le profil des enfants nécessite une ouverture des projets des adoptants plus étendue en termes de particularités de santé, ces dernières restent toutefois légères.

Enfin, l'AFA a rencontré l'association PAEPAMA (*Philippines Adoption : Enfants, Parents Adoptés Majeurs et Amis*) au sein de l'Agence en juillet 2020 afin de faire un point sur l'activité de l'année en cours.

### SRI LANKA (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2016

**Adoptions AFA en 2020 :** 0 (0 en 2019)

Malgré la pandémie, l'AFA a poursuivi, en accord avec les autorités locales, la transmission de rapports de suivi post-adoption afin de se conformer au calendrier fixé par le Sri Lanka.

### THAÏLANDE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 0 (4 en 2019)

L'activité de l'Agence avec la Thaïlande a été marquée en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire. Cette dernière a bloqué le pays pendant plusieurs malgré l'absence de confinement total. Le *Department of Children and Youth* (DCY) a poursuivi son travail de réception et de suivi des dossiers de candidats à l'adoption, toutefois les comités d'apparentement ont temporairement cessé de se réunir pendant la période d'avril à novembre 2020, faute de dossiers complets d'enfants adoptables. Depuis le mois de novembre 2020 les comités d'apparentement ont repris à raison d'un par mois, à chaque fin de mois, comme c'est le cas en période normale. ...

... Les voyages des familles apparentées en 2020 ont été rendus impossibles par la fermeture des frontières thaïes jusqu'à la mi-novembre 2020. Depuis leur réouverture, les familles ont pu envisager l'organisation de voyages sous des conditions très strictes pour un retour en France prévu au mois de janvier 2021. L'AFA a encadré cette organisation avec les familles concernées.

Toutefois, avant la propagation globale du virus, en février 2020, une délégation de l'AFA, constituée de la Directrice Générale et la rédactrice au pôle Asie, a effectué un déplacement en Thaïlande auprès du (DCY). Cette mission, a permis de rencontrer la directrice du DCY Miss Sirirat KANKAMTORM. La délégation a visité les



La délégation de l'AFA avec le personnel du DCY en charge des dossiers de l'AFA, du suivi post adoption et de la recherche des origines ainsi que la chef du service adoption internationale.

trois centres situés dans la périphérie de Bangkok : Phythai, Pakkred et Rangsit, où 150 à 200 enfants âgés de 0 à 6 ans sont accueillis de manière temporaire ou permanente. Les échanges ont conduit à une meilleure appréhension de l'histoire de vie des enfants et leur prise en charge au moment du placement. Ce déplacement a également permis à l'AFA de rencontrer la direction de l'orphelinat privé de Pattaya. Il a été convenu d'un envoi de nouvelles candidatures dans cet orphelinat qui, du fait de son statut particulier, peut recevoir des candidatures et proposer des apparentements de manière indépendante, sous le contrôle du DCY.

### VIETNAM (pays CLH)

**Dernière licence :** mai 2017 (jusqu'en 2022)

**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 7 en 2019)

**Correspondants locaux :** M. Emmanuel POLLEIN (régisseur) et M. Nhung Van NGUYEN

Le nombre d'adoptions accompagnées par l'AFA dans ce pays est corrélé à la crise sanitaire. En effet, le Département de l'Adoption (DA, Autorité Centrale), a maintenu une activité constante au cours de l'année. Toutefois, les déplacements de familles ont dû être retardés en raison de la fermeture des frontières. Deux adoptions ont pu aboutir avant le mois de mars 2020.

En application de la procédure d'adoption hors quota mise en place, en accord avec l'Autorité Centrale française et portant sur l'adoption d'enfants de plus de 9 ans et 6 mois, les candidatures de quatre familles ont été envoyées au Vietnam. Sur place, les correspondants locaux de l'Agence ont participé aux formations de centres accueillant les enfants et aux rencontres régionales organisées régulièrement par le Département de l'Adoption.

Enfin, l'AFA a poursuivi les relances auprès des familles pour la régularisation des suivis post-adoptions en attente pour plus de 60 dossiers.

## Europe

### ALBANIE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 2 (contre 1 en 2019) ...

... L'année 2020 a été marquée par la nomination d'une nouvelle directrice de l'Autorité Centrale albanaise.

Si le nombre d'enfants adoptables en Albanie reste très faible et concerne majoritairement des Enfants à Besoins Spécifiques, un nombre raisonnable de candidatures peuvent toutefois être accompagnées.

### BULGARIE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 8 (contre 11 en 2019)

En 2020, le nombre d'adoptions accompagnées par l'AFA a légèrement baissé en raison du contexte politique national (manifestations et luttes politiques entre le Président et le Premier Ministre) et de la crise sanitaire. En effet, la pandémie a causé une suspension des commissions d'apparementement du conseil des adoptions internationales pendant près de 6 mois (de février à juillet). En outre, les autorités bulgares ont décidé exceptionnellement de ne pas procéder à l'actualisation du registre des adoptants résidant à l'étranger. En dépit du contexte sanitaire, les familles ont pu poursuivre leur procédure d'adoption, de l'envoi de leur candidature au retour en France avec leur(s) enfant(s).

L'AFA entretient d'excellentes relations avec les équipes en charge de l'adoption internationale au Ministère de la Justice bulgare.

### HONGRIE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 7 (contre 9 en 2019)

L'AFA a finalisé 7 adoptions en Hongrie en 2020, avec des délais d'attente relativement courts (en moyenne un an). Toutefois, en raison du contexte sanitaire, les procédures d'adoption et les commissions d'apparementement ont été suspendues pendant plusieurs mois (de mars à juillet).

Les autorités hongroises sont très satisfaites de la coopération avec l'AFA et de la qualité des dossiers reçus. Elles maintiennent leurs critères sélectifs et elles ont tenu à rappeler la qualité et l'importance de la préparation des familles par l'AFA aux réalités de l'adoption.

Les familles qui se sont déplacées en Hongrie ont fait un retour très positif de la préparation des enfants, de l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier sur place que ce soit par les travailleurs sociaux du pays ou par la personne conseillée par l'Autorité Centrale.

### LETONIE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 0 (0 en 2019)

L'année 2020 a été marquée par la nomination d'une nouvelle directrice de l'Autorité Centrale albanaise. ...

... En février 2020, les autorités lettonnes ont confirmé à l'Agence la bonne régularisation des rapports de suivis post-adoption accompagnés par l'AFA et hors AFA. Les attentes lettonnes à cet égard étaient à l'origine de la suspension des adoptions avec la France depuis avril 2017. La mission de l'AFA en Lettonie pour envisager une possible reprise de la coopération prévue en mars 2020 a dû malheureusement être reportée en raison de la crise sanitaire. Quelques jours après le report de cette mission, l'Autorité Centrale lettone a informé l'AFA que la commission des droits de l'homme et des affaires publiques de la Saeima (Parlement letton) examinait une éventuelle interdiction des adoptions internationales en Lettonie. Cette information n'a pas permis d'envisager de nouvelles candidatures vers ce pays à ce jour malgré l'absence de moratoire officiel annoncé sur les adoptions internationales.

### PORTUGAL (pays CLH)

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 0 (contre 5 en 2019)

Le nombre d'enfants reste relativement faible et l'adoption d'enfants de moins de 10 ans en relative bonne santé est réservée aux ressortissants portugais. Toutefois, les familles orientées vers le Portugal ont souvent des projets restrictifs en termes d'âge, de santé ou d'origine ethnique ; les délais d'apparementement sont par conséquent très longs.

L'AFA entretient de très bonnes relations avec l'Autorité Centrale portugaise et est régulièrement interrogée sur des dossiers de familles ou dans le cadre du flux inversé. A cet égard, des échanges par visioconférence ont été organisés concernant des recherches de familles pour des enfants portugais. Ces réunions ont permis de préciser le profil des enfants concernés par le flux inversé et d'affiner la recherche par l'Agence.

### ROUMANIE (pays CLH)

**Dernière accréditation :** février 2014

**Adoptions AFA en 2020 :** 3 (contre 0 en 2019)

L'AFA collabore depuis la fin de l'année 2013 avec l'Autorité Centrale roumaine (ANPDCA, *Autorităţii Naţionale pentru Drepturile Persoanelor cu Dizabilităţi Copii şi Adopţii* - Autorité Nationale pour les Droits des Personnes handicapées, des Enfants et l'Adoption). Toutefois le nombre de familles concernées est limité car seuls peuvent candidater les couples dont au moins un des membres possède la nationalité roumaine ou les célibataires femmes de nationalité roumaine.

Les enfants proposés à l'adoption internationale sont considérés comme « *difficilement adoptables* » (expression roumaine officielle) et sont très majoritairement issus de la communauté rom, ce dont les familles sont informées dès leur premier contact avec l'AFA. Malgré cette information, quand une proposition d'apparementement est transmise, l'origine de l'enfant pose souvent problème aux adoptants. Ainsi en 2020, parmi les raisons de refus, plus de la moitié des candidats cite l'origine ethnique supposée des enfants.

Enfin, les autorités roumaines sont particulièrement vigilantes au respect des modalités et du calendrier de suivi post-adoption.

## RUSSIE

**Dernière accréditation :** 2006

**Adoptions AFA en 2020 :** 7 (contre 7 en 2019)

**Correspondants locaux :** Inna BOGATENKOVA (Chef de représentation et régisseur), Olga STRELKOVA (assistante-référente du suivi post-adoption) et 6 coordinateurs régionaux (Barnaoul, Kemerovo, Krasnoïarsk, Leningrad, Novossibirsk, Omsk, Perm, Smolensk, Sverdlovsk, Tcheliabinsk et ville de Saint-Pétersbourg)

En 2020, sept enfants ont été adoptés par les familles de l'AFA, parmi lesquelles, deux fratries de deux enfants. La moyenne d'âge des enfants au moment de l'apparement a été de cinq ans et un mois (quatre ans et huit mois en 2019). Le délai d'attente moyen entre la réception du dossier par l'autorité régionale et la proposition d'apparement a été de vingt mois (minimum deux mois, et maximum quatre ans et dix mois).

Cette année a été marquée par la réorganisation de l'équipe locale à Saint-Petersbourg, par l'arrêt des activités de l'opérateur français actif en Russie au dernier semestre 2020 et par les conséquences majeures de la crise sanitaire. A cet égard, depuis mars 2020, le traitement des demandes d'adoption par les autorités russes a été considérablement impacté par les restrictions de déplacements et l'impossibilité d'obtention des visas d'entrée sur le territoire de la Fédération de Russie. De ce fait, l'AFA n'a reçu que 5 propositions d'apparement, une baisse donc très importante par rapport à l'année précédente avec 14 propositions reçues.

Par ailleurs, l'AFA a travaillé avec la MAI et l'OAA « De Pauline à Anaëlle » dans le cadre de l'arrêt définitif des activités de cet opérateur. L'AFA a repris l'accompagnement de 7 familles candidates à l'adoption d'un enfant en Russie. Une réunion spécifique à destination de ces postulants a été organisée en décembre 2020 par visioconférence pour leur permettre de connaître la procédure d'accompagnement des familles mise en place par l'AFA en Russie. L'AFA est désormais le seul organisme habilité pour l'adoption en Fédération de Russie.

Malgré la conjoncture, l'AFA a obtenu l'accord préalable des autorités russes qui a permis l'ouverture de la région du Kraï d'Altaï en Sibérie (Barnaoul). L'AFA y a déposé les premiers dossiers d'adoption.

Enfin, l'AFA a maintenu ses liens de partenariat de longue date avec l'Association de Parents Adoptants en Russie (APAER) en continuant les échanges d'information et en participant, comme chaque année, au Noël russe organisé par l'APAER en janvier 2020 au Centre de Russie pour la Science et la Culture.



Noël de l'APAER 2020

## AZERBAÏDJAN, LITUANIE, POLOGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI

L'activité sur ces pays où uniquement une adoption a été réalisée en 2020 (au Royaume-Uni pour un regroupement de fratrie) consiste principalement à effectuer une veille juridique, à s'assurer de la gestion des dossiers en attente ou au respect du suivi post-adoption et à apporter une réponse aux quelques demandes des candidats. L'activité réduite de l'AFA sur ces pays s'explique notamment par l'acceptation des candidatures de nationaux ou binationaux uniquement pour certains pays, ou encore par le projet des adoptants ne correspondant souvent pas aux critères requis et/ou au profil des enfants proposés à l'adoption internationale. Relativement à la République Tchèque et l'Azerbaïdjan, les activités ont concerné des demandes de recherches des origines et des demandes par les pays eux même sur l'intégration des enfants en France.

## PARTIE IV

### Le travail en réseau avec les départements

Fin 2020, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de 251 professionnels, 105 correspondants officiellement désignés par les présidents des conseils départementaux et 146 référents.

Si le travail en réseau avec les départements est marqué par la crise sanitaire, cette année s'inscrit toutefois dans la prolongation des échanges de qualité instaurés entre les départements et l'Agence et des partenariats solides.

**251** correspondants et référents AFA dans les départements

**1** séminaire en visio-conférence

**2** rencontres de l'AFA dans les départements

**3** sessions thématiques (nouveautés : profil EBS latino ; flux inversé)

**5** sessions de formations initiale et continue

**8** réunions en groupe de travail ou en sous-groupe

## Des rencontres de l'AFA dans les départements

L'AFA propose aux départements qui le souhaitent de se déplacer dans leur territoire, pour des temps d'échanges et de formations entre professionnels et/ou pour l'animation de sessions de préparation à l'adoption pour les candidats du département. Malgré la crise sanitaire, quelques professionnels de l'AFA ont pu réaliser deux déplacements ; le premier dans le Val d'Oise (95) et le second dans la Drôme (26).

Cinq déplacements, initialement prévus en 2020, ont dû être annulés du fait de la crise sanitaire. Cependant, **le succès des temps d'échanges organisés en visioconférence s'avère précurseur de ce qui pourrait être développé.**

Ils ne remplaceraient pas les déplacements dans les territoires mais pourraient compléter l'offre proposée.

## Des sessions de formation initiale et continue

En 2020, deux séances de formation initiale destinées aux nouveaux membres du réseau, ont permis d'accueillir 17 professionnels de 16 départements différents.

Par ailleurs, trois séances de formation continue sur l'actualité de l'adoption internationale, ont été proposées par l'AFA, réunissant 64 professionnels de 49 départements différents. L'une de ces séances était exclusivement à destination des départements d'outre-mer.

Ces formations ont eu lieu pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, selon ce que la situation sanitaire a permis.

## Des réunions thématiques

Dans le cadre de sa mission d'animation et d'information à l'égard des correspondants départementaux, l'AFA propose des réunions thématiques. Ces réunions sont principalement proposées sur des thématiques techniques précises, concernant la procédure en flux inversé en Chine ou des programmes spécifiques sur la Colombie par exemple. Elles rassemblent 10 professionnels maximum.

Elles ont été complétées cette année par :

- Des présentations de la procédure de flux inversé mise en place par l'AFA pour l'adoption des Enfants à Besoins Spécifiques. Ces réunions d'une heure rassemblent 5 professionnels et sont complémentaires des séances de formation continue portant sur les actualités internationales. Ainsi, l'Agence a pu échanger en décembre 2020 avec 10 départements sur cette thématique.
- Des réunions animées par l'Agence sur le profil des enfants confiés à l'adoption en Amérique-latine afin d'échanger sur les fiches cliniques utilisées.

**Au regard du succès de ces réunions thématiques, de nouvelles sessions avec les correspondants départementaux autour de ces sujets sont prévus en 2021.**

## Un groupe de travail interdépartemental pour l'appui à l'adoption nationale

Un groupe de travail composé de vingt-cinq départements volontaires et de l'AFA, en lien avec la DGCS a été constitué début 2020. La réflexion et les travaux ont porté sur la collaboration envisageable entre les départements et l'AFA en matière d'adoption nationale. Un protocole expérimental de soutien à l'adoption nationale des Enfants à Besoins Spécifiques a ainsi été élaboré. Cette volonté de travailler ensemble en la matière a conduit le groupe de travail à se réunir trois fois en 2020. Un sous-groupe de travail a été constitué dès juin 2020, réuni à cinq occasions.

Leurs travaux, ont permis de déterminer les principes directeurs de collaboration notamment :

**Participation aux programmes**

*sur la base du volontariat des départements*

**Respect des cadres législatifs et réglementaires**

*dont les compétences des parties prenantes aux projets de vie des enfants (dont le tuteur et le conseil de famille)*

**Attention particulière portée aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets**

*et à l'amplitude des projets développés (en l'état les projets sont initiés à moyens constants)*

Trois axes de travail ont été identifiés à partir de l'expression des besoins de départements. Ces thématiques constituent les domaines d'actions du protocole qui s'articule autour de :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>1.</b> L'appui technique et notamment la recherche interdépartementale de familles pour l'adoption nationale de pupilles à besoins spécifiques</p> | <p><b>2.</b> La préparation des familles</p> | <p><b>3.</b> La formation des professionnels</p> |
|--|--|--|

Le protocole a pu être présenté à l'ensemble des départements à l'occasion du séminaire de l'AFA en novembre puis largement diffusé sur la liste AFA Actualité fin 2020. Les travaux se poursuivent sur le premier projet développé qui concerne la recherche interdépartementale de familles pour les enfants pupilles à besoins spécifiques. La mise en œuvre du projet est actuellement en cours de définition et s'appuie sur la procédure en flux inversé, suivie par l'AFA pour l'adoption des Enfants à Besoins Spécifiques à l'international. Sa mise en pratique est prévue dans sa phase pilote pour juin 2021 avec les départements volontaires.

## Le séminaire annuel de l'AFA

Le 17 novembre, le séminaire annuel de l'AFA a réuni 299 personnes en visioconférence autour du thème « L'adoption : se préparer pour faire famille ».



Le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, a ouvert cette journée d'échanges et de formation en saluant le travail mené entre l'AFA et le réseau de correspondants départementaux qu'il qualifie de « formidable coordination ». Il rappelle qu'une « mobilisation commune » entre Etat et départements est nécessaire et justifie la réforme de la gouvernance en matière de protection de l'enfance actuellement en cours. Cet objectif est également poursuivi à travers le projet de création d'un nouvel organisme de protection de l'enfance.

Le projet de la Commission des 1000 premiers jours, initié en janvier et pensé à destination des familles, a également été évoqué par le ministre. La réflexion autour de l'élaboration et de l'amélioration de ce parcours s'articule autour des 3 préoccupations suivantes : le congé parental dont l'allongement du congé de paternité, la question de la scolarité et le suivi psychologique et sanitaire de l'enfant et de la mère.

La Directrice générale de l'AFA a mis l'accent sur le renforcement de l'imprévisibilité dans les procédures en raison de la situation de crise sanitaire mondiale, tout en insistant sur la poursuite effective de l'accompagnement de fond à l'AFA en 2020, et ce même si la baisse des adoptions et l'évolution du profil des enfants comptent bien parmi les évolutions structurelles et durables de la matière. Elle a donc rappelé que la préparation pour « faire famille », n'est quant à elle, soumise ni au temps ni à l'incertitude et apparaît « plus que jamais nécessaire ».

### Le séminaire annuel de l'AFA 2020 en chiffres



### Parentalité adoptive : qu'en est-il des pères ?



**Daniel COUM**, Psychologue clinicien, psychanalyste, directeur des services de Parentel, maître de conférences/ enseignant chercheur à l'université de Bretagne, et auteur de nombreuses publications

Il nous a amenés à questionner les représentations, les idéaux et les fantasmes qui animent tout un chacun, en tant que parents ou professionnels accompagnant les parentalités adoptives, lorsqu'il est question de l'adoption et plus spécifiquement de la paternité.

Il a invité à s'interroger, au regard de la mutation de la famille à l'œuvre aujourd'hui, sur la définition et la place du père dans l'adoption et ce qui doit être entendu comme « paternité », dont une des spécificités reste qu'elle peut toujours être adoptive d'une certaine manière.

### *Ciel, mes enfants adoptent : préparation et soutien de la famille élargie*



**Nathalie PARENT**, présidente d'Enfance et Familles d'Adoption (EFA) de 2012 à 2020, membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) et médiatrice familiale.

Madame Parent a quant à elle présenté les conférences et ateliers de travail proposés par EFA dans certaines régions, notamment en Loire-Atlantique, en vue de préparer les membres de la famille élargie à l'arrivée d'un enfant adopté.

### *Réalités du profil des enfants proposés en adoption et défis de la préparation des familles*



**Johanne LEMIEUX**, travailleuse sociale et psychothérapeute, a consacré ces dix dernières années à l'étude, à la création et la diffusion d'outils d'intervention psychosociale. Madame LEMIEUX a pu rappeler la responsabilité de la société d'accueil tant au niveau de la préparation des familles, que du suivi et des ressources apportées.

Pour définir le terme de « besoins spécifiques », Johanne LEMIEUX s'est référée à la pyramide des besoins d'Abraham MASLOW. Ainsi, aux besoins communs à tous les enfants et à ceux spécifiques à chacun d'entre eux, viennent s'ajouter les besoins s'inscrivant dans la « normalité adoptive ». Au-delà de ces trois étages, des « besoins très spéciaux » - médicaux, mentaux ou de développement - peuvent être présents chez un enfant et nécessitent une disponibilité particulière.

## PARTIE V

# Développement d'outils et contribution à la réflexion en matière d'adoption

## Des mini films thématiques sur les réalités de l'adoption internationale

Pour assurer un accompagnement et une préparation des familles toujours plus qualitatifs, l'AFA a souhaité se doter en 2020 de nouveaux supports vidéo. En cours de production (chez *Stardust Group*) à la fin de l'année 2020, ces mini-films d'une dizaine de minutes porteront sur des thématiques ciblées et viendront actualiser et/ou enrichir le panel d'outils déjà existant. De la nécessité d'associer à un projet d'adoption la préparation adéquate, en fonction de la réalité et du profil de l'enfant attendu, découle l'objectif principal de ce nouvel outil : permettre une prise de conscience de la réalité de l'adoption et du profil des enfants confiés à l'adoption internationale. Douze thématiques seront abordées dans ces mini films, systématiquement rythmées par un format tripartite ; intervention d'un spécialiste du sujet, témoignage d'une famille dont l'adoption est concernée par le sujet et mention de conseils et ressources clés sur le sujet.



Sujet	Intervenant(s)
L'attachement	Mathilde BLONDON, Michel DELAGE, Dr Boris CYRULNIK
Le traumatisme et traitement des enfants	Michel SYLVESTRE
L'hyperactivité et problèmes de comportement	Dr Marie-Odile PEROUSE de MONTCLOS
La scolarisation et difficulté d'apprentissage	Dr Marie-Odile PEROUSE de MONTCLOS
Adopter un enfant grand / une fratrie	Alexandrine SANCHEZ
L'adoption intrafamiliale	Dr Saïd IBRAHIM
La place et le rôle de la famille élargie	Nathalie PARENT
Les cardiopathies	Pr Damien BONNET
La fente labiale palatine	Dr KADLUB
Le syndrome d'alcoolisation foetale	Dr David GERMANAUD
Le VIH	Pr Stéphane BLANCHE
La résilience	Dr Boris CYRULNIK

## La Commission Adoption du CNPE

Durant l'année 2020, l'AFA a participé activement aux réunions du bureau et de la Commission Adoption du CNPE, coanimées par EFA et le Dr Jean-Vital de MONTLEON. Dès le mois de mars 2020, les réunions se sont tenues en visioconférence. Dans le cadre de la proposition de loi examinée à l'Assemblée nationale en procédure accélérée le 4 décembre 2020 et rapportée par Madame la députée Monique LIMON, des auditions ont été effectuées par différents députés entre juillet et novembre 2020 et par différents membres de la Commission adoption dont l'AFA. Un avis consensuel sur le texte initial de la proposition de loi a pu être rédigé par la Commission.

## PARTIE VI

### Gestion et budget de l'AFA en 2020

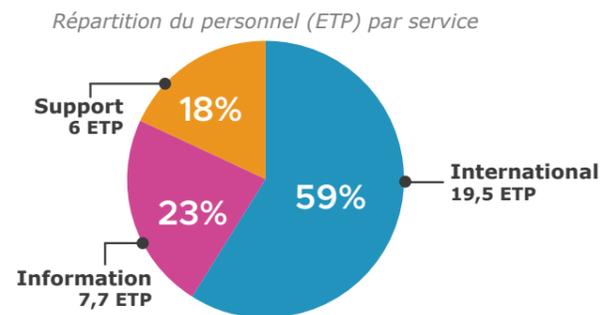
## L'équipe de l'AFA

Au 31 décembre 2020, les effectifs de l'AFA sont de 44 agents dont 15 à l'étranger contre 45 agents dont 17 à l'étranger un an auparavant.

Fin 2020, trois postes sont vacants au siège (deux assistants et un conseiller) mais l'AFA bénéficie d'un renfort temporaire au niveau de l'équipe de direction. Cette adjointe placée auprès de la cheffe du service international a été recrutée pour pallier à l'absence de la cheffe du service information et accompagnement.

La crise sanitaire et notamment les phases de confinement ont entraîné des retards et des reports dans les processus de recrutement sur certains postes. De fait le taux d'occupation des postes a été moins bon que l'année précédente et les Equivalents Temps Plein Travaille (ETPT) ont diminué et sont passés de 34,0 en 2019 à 32,6 en 2020.

Les effectifs représentent 33,2 ETPT.



### 1 - Service information et accompagnement

Placé sous la responsabilité de la cheffe de service, absente une grande partie de l'année, le service est constitué de 2 pôles :

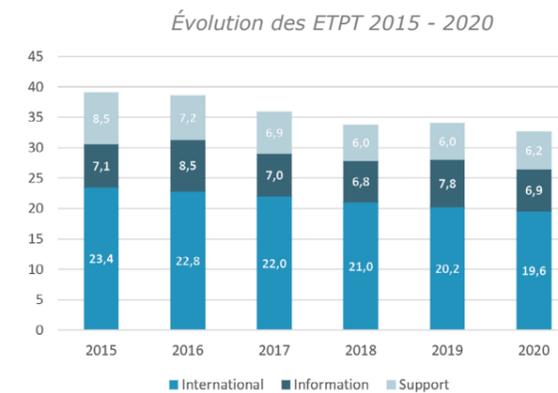
- L'équipe du Pôle Santé a été renforcée en 2020 avec l'arrivée d'une nouvelle psychologue à temps incomplet. Le pôle est désormais composé de deux psychologues à temps partiel et d'un médecin omnipraticien également à temps partiel. L'équipe bénéficie par ailleurs du soutien d'un pédiatre de l'Hôpital Necker où il intervient notamment dans le cadre d'une Consultation adoption.
- Le Pôle Information et Conseil est composé d'une coordinatrice, de trois conseillères spécialisées (EBS, post-adoption, animation du réseau), dont l'une mise à disposition par le ministère de la justice, et d'une assistante. L'équipe a été presque entièrement renouvelée dans l'année et a été continuellement en sous-effectif. Suite au départ de la conseillère mise à disposition par le ministère de la justice en fin d'année, un recrutement est en cours.

### 2 - Service international

Ce dernier est composé d'une cheffe de service, de sept rédactrices et de trois assistantes, réparties au sein de quatre pôles géographiques (Europe, Asie, Afrique et Caraïbes et Amérique). Au 31 décembre, un poste d'assistant, inoccupé toute l'année, reste à pourvoir.

L'Agence emploie par ailleurs quinze agents à l'étranger (8,5 ETPT, salariés de droit local) répartis dans 7 pays d'origine : Pérou, Colombie, Haïti, Burkina Faso, Madagascar, Russie, Vietnam. Deux agents (assistante en Colombie, représentant adjoint en Russie) ont quitté l'AFA durant l'année sans être remplacés.

### 3 - Services supports : service administratif et agence comptable



Placé sous la direction du chef de service, le service administratif, financier et logistique compte 5 agents au 31 décembre. Il est composé du pôle secrétariat (2 agents), du pôle administratif et financier (1 agent) et d'un chargé des systèmes d'information. Un poste d'assistant de gestion reste inoccupé au 31 décembre 2020.

Un nouvel agent comptable en adjonction de service a pris ses fonctions en février 2020. Du fait du départ à la retraite de l'adjoint de l'Agent Comptable fin février, un nouvel adjoint a également pris ses fonctions en début d'année.

L'équipe est complétée par la chargée de communication, rattachée à la Directrice Générale.

## Bilan de gestion 2020

L'AFA présente en fin d'année un résultat budgétaire déficitaire de 7.360,12 euros. Ce dernier est moindre que celui initialement attendu. Il était en effet prévu que l'AFA finance une partie de ses activités et ses nouveaux projets par prélèvement sur son fonds de roulement, en vue de le réduire.

L'activité de l'Agence en France comme à l'étranger a cependant été perturbée par la crise sanitaire. Cela s'est traduit par le report de projets et la sous consommation de certaines lignes budgétaires, notamment celles liées à la mission d'intermédiation.

### 1 - Budget

Le budget initial de l'Agence Française de l'Adoption avait été validé par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2019 et approuvé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 03 décembre 2019. Il s'élevait à 2.264.405 euros en recettes, 2.757.000 euros en Autorisation d'Engagements (AE) et 2.801.000 euros en Crédits de Paiement (CP) pour les dépenses. Le budget n'était pas présenté à l'équilibre.

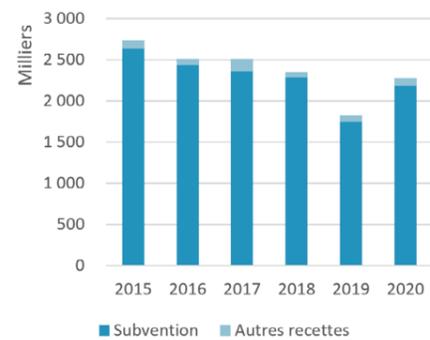
Un budget rectificatif a été validé par le Conseil d'Administration le 03 novembre 2020 pour tenir compte des effets de la crise sanitaire sur l'activité de l'AFA. Les dépenses en AE et en CP ont été revues à la baisse. Elles s'établissaient respectivement à 2.215.000 euros et 2.380.000 euros. Le déficit attendu était de 115.595 euros.

### 2 - Recettes

Les recettes ont progressé de 25 % (+455.057,31 euros) par rapport à 2019 principalement du fait du maintien et du versement de l'entièreté de la subvention. Les recettes propres sont très légèrement supérieures aux prévisions budgétaires (+10.844,34 euros).

État des recettes et comparatif 2019 - 2020

	2019			2020			Evolution
	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	
Subvention pour charge de service public	1 747 530,40	1 747 530,40	100%	2 184 405,00	2 184 405,00	100 %	25 %
Recettes propres : intermédiation	60 000,00	53 443,52	89%	55 000,00	66 584,56	121 %	25 %
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	15 000,00	19 218,11	128%	25 000,00	24 259,78	97 %	26 %
<b>Total</b>	<b>1 822 530,40</b>	<b>1 820 192,03</b>	<b>100%</b>	<b>2 264 405,00</b>	<b>2 275 249,34</b>	<b>100 %</b>	<b>25 %</b>



Évolution des recettes 2015 - 2020

Malgré le ralentissement de l'activité internationale, les recettes d'intermédiation ont progressé de 25%, principalement sur la Chine et au Mexique, pays dans lesquels le nombre de dossiers de candidats transmis a augmenté.

### 3 - Dépenses

Conformément au décret GBCP, les dépenses sont présentées par nature (personnel, fonctionnement, investissement) et par destination (International, Information, conseil et Support).

Les crédits inscrits au budget sont constitués des autorisations d'engagement (AE), limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année, et des crédits de paiement (CP), limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'année.

Malgré la crise sanitaire et ses effets sur l'activité courante, les dépenses en AE ont augmenté de 4% par rapport à 2019 et celles en CP de 1%. Ces progressions tiennent principalement à l'évolution des dépenses d'investissement et de personnel, les dépenses de fonctionnement hors intermédiation ayant baissé durant l'année.

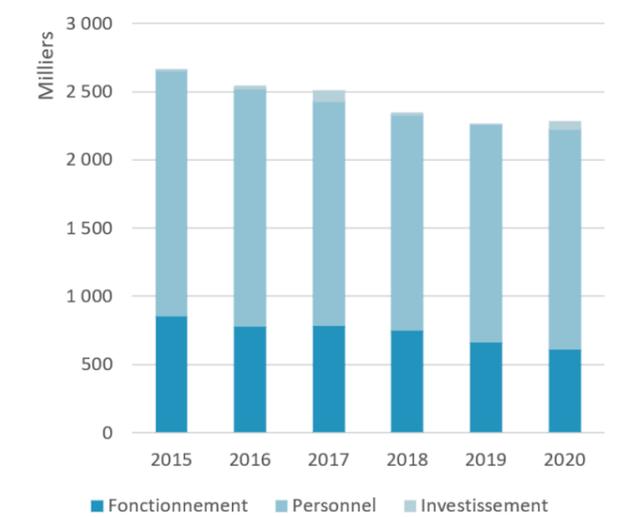
Le taux d'exécution des dépenses en AE s'est élevé à 97% et celui des dépenses en CP à 96%. Les engagements en fin d'exercice ont été moins importants que ce que prévoyait le budget rectificatif en raison notamment du deuxième confinement.

État des dépenses en AE et en CP 2020

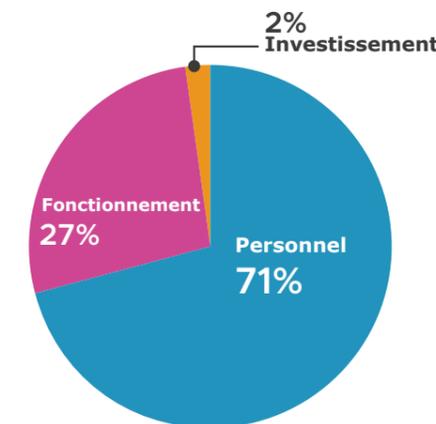
	AE			CP		
	Budget	Exécution	%	Budget	Exécution	%
Personnel	1 645 000,00	1 617 942,90	98%	1 645 000,00	1 617 942,90	98%
Fonctionnement	460 000,00	427 158,70	93%	655 000,00	607 144,20	93%
Investissement	110 000,00	107 827,56	98%	80 000,00	57 522,36	72%
<b>Total</b>	<b>2 215 000,00</b>	<b>2 152 929,16</b>	<b>97%</b>	<b>2 380 000,00</b>	<b>2 282 609,46</b>	<b>96%</b>

Les dépenses de personnel ont légèrement progressé en 2020 (+1,2%) malgré la diminution des ETPT (-4,1%) du fait du paiement en 2020 de dépenses exceptionnelles, non pérennes, liées au départ d'agents en Colombie et à celui de la cheffe du service information. Les dépenses sont cependant inférieures à ce que prévoyait le budget initial.

L'acquisition d'une dizaine d'ordinateurs portables pour compléter le parc informatique et permettre l'extension du télétravail et le lancement en fin d'année du projet d'élaboration d'outils vidéo pour la formation des familles ont impliqué une forte progression des dépenses d'investissement.



Évolution des dépenses en CP 2015 - 2020

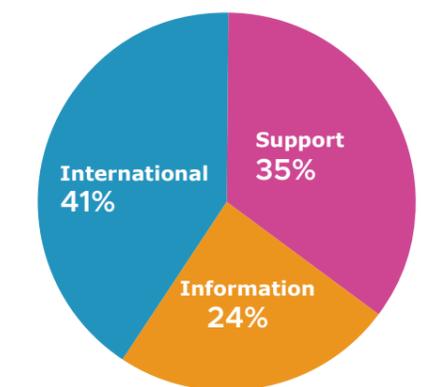


Répartition des dépenses par nature

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 7,9% en 2020. Hors dépenses d'intermédiation, cette diminution est même de 10,7%. Ce sont surtout les dépenses liées à l'activité internationale (déplacements, affranchissement, fonctionnement courant des représentations à l'étranger...) qui ont le plus baissé en raison des confinements en France et dans les pays partenaires de l'AFA et des restrictions de déplacement à l'international.

L'annulation du rassemblement annuel des correspondants locaux à l'étranger, des déplacements en départements et l'organisation du séminaire de l'AFA en visioconférence ont également induit une baisse des dépenses par rapport aux années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement de support ont diminué dans une moindre mesure, celles-ci étant composées pour une large part de charges incompressibles (loyer, abonnements, contrats de maintenance...).



Répartition des dépenses par destination

**Si l'AFA a su contenir ses dépenses en 2020, cette année restera une année atypique marquée par une relative sous consommation des crédits et le report de projets. Le budget rectificatif comme le résultat final reflètent cette année de crise.**

**Agence Française de l'Adoption**

**63 bis boulevard Bessières  
75017 Paris**

**+33 1 44 78 61 40**

**[www.agence-adoption.fr](http://www.agence-adoption.fr)**

Rapport d'activité 2020  
ISSN 2778 - 1704 (en ligne)  
ISSN 2650 - 1317 (imprimé)